



**HAL**  
open science

# L'association du paysage et de l'écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine : cas du parc "Les Berges de la Souchez" au coeur du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Clotilde Deremetz

## ► To cite this version:

Clotilde Deremetz. L'association du paysage et de l'écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine : cas du parc "Les Berges de la Souchez" au coeur du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01882626

**HAL Id: dumas-01882626**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01882626>**

Submitted on 27 Sep 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité: Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de paysage, site et territoire

### Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

## L'association du paysage et de l'écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine : cas du parc « Les Berges de la Souchez » au cœur du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais.

Par : Clotilde DEREMETZ



**Soutenu à Angers, le 20 septembre 2018**

#### **Devant le jury composé de :**

Président : Hervé Daniel

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maître de stage : François Chemin (excusé)

Enseignant référent : Béatrice Plottu

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

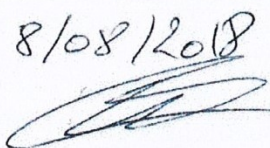


## Confidentialité

Non  Oui si oui :  1 an  5 ans  10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible <sup>(1)</sup>

Date et signature du maître de stage <sup>(2)</sup> : 8/08/2018



Conservatoire d'espaces naturels  
du Nord et du Pas-de-Calais  
160 Rue Achille Faniën  
ZA de la Haye  
62190 LILLERS  
☎ 03 21 54 75 00 - ☎ 03 21 54 56 07  
SIRET 403 262 179 00053 - APE 9104Z

**A la fin de la période de confidentialité**, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

## Droits d'auteur

L'auteur <sup>(3)</sup> Deremetz Clotilde

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

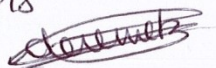
Oui  Non

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif)  accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur : 20/09/2018



## Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui  Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant : 20/09/18



(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme.

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études.

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.

## Remerciements

Tout d'abord, je remercie Vincent Santune, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels Nord – Pas-de-Calais, pour m'avoir accueillie au sein de sa structure.

Je souhaite remercier François Chemin, chargé de mission territorial, mon maître de stage, pour nos moments de discussion, pour le temps qu'il m'a accordé, pour ses conseils et son suivi.

Merci à Florence Alderweireld, chargée de mission scientifique, pour ses conseils et son suivi lors de mon dernier mois de stage.

Je remercie toutes les personnes ayant travaillé sur « Les Berges de la Souchez » ainsi que sur les « terrils de Ligny-lès-Aire ».

Un grand merci à Eline Vasseur, stagiaire en écologie sur le parc « Les Berges de la Souchez », pour son travail, sa bonne humeur et son soutien, elle fût mon binôme de travail pendant ces six mois et est aujourd'hui devenue une amie.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais, au sein de laquelle ce fût un plaisir de travailler.

Merci à toutes les personnes que j'ai contacté et rencontré durant ces six mois de travail, pour le temps qu'elles m'ont consacré, particulièrement aux DGS des communes de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens et à M. Loosveldt, inspecteur des sites de la DREAL Hauts-de-France.

Je tiens à remercier chaleureusement Béatrice Plottu, ma professeure référente à Agrocampus-Ouest pour son suivi, ses précieux conseils et encouragements.

Enfin, un grand merci à ma famille pour son soutien.



# Sommaire

Remerciements .....	
Sommaire.....	
Glossaire .....	
Liste des abréviations.....	
Table des figures.....	
Table des tableaux.....	
Liste des annexes .....	
Liste des annexes .....	
Avant-propos.....	
Introduction .....	1
I. Eléments de contexte du site d'étude.....	3
II. Méthodologie.....	6
II.1 Méthode de travail .....	6
II.2 Méthodologie de la démarche participative .....	7
II.3 Enquête de fréquentation.....	7
II.4 Outils .....	7
III. Résultats.....	8
III.1 Diagnostic paysager .....	8
III.1.1 Un site cloisonné par l'urbanisation et des structures linéaires .....	11
III.1.2 Une diversité de milieux et d'ambiances.....	13
III.1.3 Des accès et des cheminements hétérogènes .....	19
III.1.4 Un parc aux usages diversifiés.....	21
III.1.5 Les éléments marquants du paysage .....	21
III.1.6 Les diagnostics en marchant : apport de l'aspect vécu des usagers.....	24
III.1.7 Un site en cours de réaménagement.....	27
III.1.2 Synthèse du diagnostic écologique .....	28
III.1.3 Des enjeux paysagers et écologiques.....	29
III.1.4 Les préconisations de gestion.....	30
IV. Discussion des résultats et limites .....	34
Conclusion .....	37
Références bibliographiques .....	38
Références sitographiques.....	39
ANNEXES.....	40





## Glossaire

Les mots définis dans le glossaire comportent un astérisque dans le texte.

**Cavalier** : ici, voies de chemin de fer reliant les fosses d'extraction du charbon, lors de la période d'exploitation minière. On parle aussi de « cavalier minier ».

**Chemin de halage** : le long des voies d'eau, chemin permettant d'acheminer les matériaux vers les mines et d'amener le charbon vers les villes, lors de la période d'exploitation minière, les bateaux étant remorqués à l'aide d'animaux, de machines ou d'hommes.

**Chevalement** : « ouvrage de charpente construit au dessus d'un puits de mine pour soutenir les poulies sur lesquelles passent les câbles d'extraction. » [1]

**Coke** : « variété de charbon résultant de la distillation de la houille, utilisée dans le chauffage domestique et surtout dans l'industrie métallurgique » [2].

**Cokerie** : « usine de transformation du charbon en coke et d'élaboration des produits qui en sont dérivés » [3].

**Espèce patrimoniale** : « c'est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique. C'est une espèce que les scientifiques ou les conservateurs estiment importante pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles » [4], aux échelles mondiale, européenne, nationale et régionale.

**Merlon de terre** : ouvrage de terre, de quelques mètres à quelques centaines de mètres, entourant une zone afin de l'isoler physiquement. Il peut s'agir d'une barrière visuelle ou sonore.

**Terril** : Mont de déblais, dans une zone d'exploitation minière. Les déblais constituent de stériles, c'est-à-dire du schiste. Ces amoncellements peuvent mesurer plusieurs centaines de mètres et apparaissent à partir de 1850.

« Supports de la mémoire, les terrils témoignent de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes, au fond de la mine comme à l'air libre, et sont les seules traces visibles de la ressource arrachée en sous-sol » [5].

## Liste des abréviations

**AD<sup>1</sup>** : Administratif

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**ATEN** : Atelier Technique des Espaces Naturels

**CEN NPC** : Conservatoire d'Espaces Naturels Nord – Pas-de-Calais

**DGS** : Directeur Général des Services

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

**FA<sup>1</sup>** : Fréquentation, Accueil et pédagogie

**IO<sup>1</sup>** : Infrastructures et Outils

**OLT** : Objectif à Long Terme

**PMR** : Personne à mobilité réduite

**PO<sup>1</sup>** : Police de la nature

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**TE<sup>1</sup>** : Travaux d'Entretien

**TU<sup>1</sup>** : Travaux Unique de gestion/restauration

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**RE<sup>1</sup>** : participation à programmes de Recherches

**SE<sup>1</sup>** : Suivis

---

<sup>1</sup> Sigles utilisés par le CEN NPC dans les parties de gestion (enjeux, OLT, opérations de gestion)



## Table des figures

Figure 1 : Le canal de la Souchez, à Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018).....	3
Figure 2 : Localisation du site d'étude. (CEN NPC, 2018).....	4
Figure 3 : Schéma de synthèse : intégration des Berges de la Souchez à différentes échelles. (Deremetz, 2018) .....	5
Figure 4 : Découpage du parc en six séquences. (Deremetz, 2018).....	7
Figure 5 : "Les friches de Harnes". a : la friche ouest, ses chemins de terre et déchets, ambiance de terrain vague. b : la friche est, un espace ouvert. (Deremetz, 2018).....	8
Figure 6 : à Loison-sous-Lens. c : l'étang de pêche, lieu de détente. d : au bord du canal. (Deremetz, 2018) .....	8
Figure 7 : Carte globale du site d'étude. (Deremetz, 2018).....	1
Figure 8 : Autour du terri 94/94a. e : le marais de la Galance. f : l'étang du Brochet Harnésien. (Deremetz, 2018) .....	2
Figure 9 : Les lagunes de Harnes (g) et le Bois de Florimond (h). (Deremetz, 2018).....	2
Figure 10 : Le parc Sainte-Barbe. i : Les friches et boisements. j : au bord du canal. (Deremetz, 2018) .....	2
Figure 11 : Le parc Léo Lagrange, un parc boisé. (Deremetz, 2018).....	11
Figure 12 : Environnement immédiat du site. (CEN NPC, 2018).....	12
Figure 13 : Marais, terri et prés, entre deux infrastructures linéaires : le canal de la Souchez et l'A21. (Deremetz, 2018).....	12
Figure 14 : Localisation de la séquence 1.....	13
Figure 15 : Détail de la séquence 1. (Deremetz, 2018).....	14
Figure 16 : Localisation de la séquence 2.....	14
Figure 17 : Détail de la séquence 2. (Deremetz, 2018).....	15
Figure 18 : Localisation de la séquence 3.....	15
Figure 19 : Détail de la séquence 3. (Deremetz, 2018).....	16
Figure 20 : Localisation de la séquence 4.....	16
Figure 21 : Détail de la séquence 4. (Deremetz, 2018).....	17
Figure 22 : Localisation de la séquence 5.....	17
Figure 23 : Détail de la séquence 5. (Deremetz, 2018).....	18
Figure 24 : Localisation de la séquence 6.....	18
Figure 25 : Détail de la séquence 6. (Deremetz, 2018).....	19
Figure 26 : Des entrées difficiles d'accès et peu mises en valeur. 1 : entrée ouest dans le parc Sainte-Barbe. 2 : entrée vers le marais de la Galance, à l'ouest. (Deremetz, 2018).....	20
Figure 27 : Les cheminements. 1 : chemin fermé par la végétation au marais de la Galance. 2 : la voirie "chemin fosse 8" traversant le parc Léo Lagrange. (Deremetz, 2018) .....	20
Figure 30 : Les berges arborées du canal de la Souchez et le terri 94 en arrière plan (depuis les berges de Loison-sous-Lens). (Deremetz, 2018) .....	22
Figure 28 : le terri n°93 de Harnes, vu depuis les « friches de Harnes ». (Deremetz, 2018) .....	22
Figure 29 : Le château de Harnes, point de repère dans le paysage. (Deremetz, 2018).....	22
Figure 31 : Les déchets dans le parc. 1 : dans les friches de Harnes (Deremetz, 2018). 2 : au bord de l'étang du Brochet Harnésien (Vasseur, 2018). .....	23
Figure 32 : Sotrenor (a), Recytech (b) et les lignes haute tension : linéarités dans le paysage (en rouge, le contour des usines). (Deremetz, 2018).....	23
Figure 33 : Les diagnostics en marchant. 1 : à Harnes. 2 à Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018).....	24
Figure 34 : Résultats du diagnostic en marchant - Secteur de Harnes. (Deremetz, 2018).....	25
Figure 35 : Résultats du diagnostic en marchant - Secteur de Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018) .....	26
Figure 36 : Localisation des aménagements. (CEN NPC, 2018) .....	27

## Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse de la faune inventoriée sur le parc. ....	28
Tableau 2 : Habitats composant le parc.....	28
Tableau 3 : Les enjeux paysagers et écologiques. ....	29
Tableau 4 : Définition des objectifs à long terme et des objectifs du plan de gestion. ....	30
Tableau 5 : Détails de l'OLT « Garantir l'information et la sensibilisation du public tout en préservant le site ». ....	32
Tableau 6 : Synthèse des objectifs et des opérations de gestion.....	32

## Liste des annexes

- **Annexe I** : Fiche projet « Diagnostic participatif en marchant ». (Deremetz, 2018)
- **Annexe II** : Affiche « Diagnostic participatif en marchant – Secteur de Noyelles-sous-Lens ». Charte graphique : CEN NPC, auteure du contenu : Clotilde Deremetz.
- **Annexe III** : Flyer « Diagnostic participatif en marchant – Secteur de Noyelles-sous-Lens ». Charte graphique : CEN NPC, auteure du contenu : Clotilde Deremetz.
- **Annexe IV** : Affiche « Diagnostic participatif en marchant – Secteur de Courrières ». Charte graphique : CEN NPC, auteure du contenu : Clotilde Deremetz.
- **Annexe V** : Affiche « Diagnostic participatif en marchant – Secteur de Harnes ». Charte graphique : CEN NPC, auteur du contenu : Clotilde Deremetz.
- **Annexe VI** : Evolution des paysages des « friches de Harnes » (séquence 1) de 1956 à 2012. (CEN NPC, 2018)
- **Annexe VII** : Evolution des paysages autour du terroir 94/94a de Noyelles-sous-Lens (séquence 3) de 1963 à 1992. (CEN NPC, 2018)
- **Annexe VIII** : Evolution des paysages du Bois de Florimond et du parc Sainte-Barbe (séquence 5), de 1951 à 2012. (CEN NPC, 2018)
- **Annexe IX** : Enquête de fréquentation. (Deremetz, 2018)
- **Annexe X** : Extrait du Carnet de synthèse – Une balade au cœur des Berges de la Souchez. (Deremetz, 2018)
- **Annexe XI** : Carnet d'observation d'un participant – Diagnostic en marchant secteur de Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018)

## Avant-propos

Quelques mots sur la structure dans laquelle j'ai effectué mon stage de fin d'étude, afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le travail réalisé durant six mois. Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais est une association loi 1901 localisée à Lillers (62), dont les sites d'action sont localisés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Le Conservatoire agit selon 4 axes : la préservation, la gestion, la connaissance et la valorisation de la biodiversité, en lien avec les acteurs locaux du territoire (collectivités, associations...) [6].

Au sein d'une équipe de 35 personnes, j'ai participé à la réalisation d'un diagnostic écologique et à la proposition de mesures de gestion d'un site, ainsi qu'au renouvellement du plan de gestion d'un second site : respectivement, le parc des Berges de la Souchez qui fait l'objet du présent mémoire et les terrils (31,31a et 32) de Ligny-lès-Aire. Je me suis occupée plus précisément des aspects paysager et social. Les deux sites s'inscrivent dans des contextes différents. En effet, les terrils de Ligny-lès-Aire constituent une propriété privée dans un territoire agricole rural et sont classés selon la loi Paysage de 1930 ; le site est de plus traversé par un chemin de randonnée public : différents paramètres étaient donc à prendre en compte afin de réaliser l'étude paysagère. De plus, ce stage s'inscrit dans la continuité de celui initié par Cyril Pruvost, réalisé en 2017, dont le mémoire questionne l'approche paysagère dans l'élaboration d'un plan de gestion.



## Introduction

La région Hauts-de-France, comptant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, est la 3<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France avec plus de 6 millions d'habitants [7]. Cette région est certes industrielle et fortement urbanisée mais comporte une part de ruralité, non négligeable dans son économie. En effet, la région est la première en termes de construction ferroviaire et de verre, et la deuxième région de construction automobile [8] mais aussi la première en terme de production agricole (blé tendre, pomme de terre, betterave à sucre) [9] [10].

L'industrie a toujours occupé une part importante dans l'économie du Nord de la France, évoluant au fil des siècles, avec la disparition de certaines industries, telle que l'industrie minière, localisée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. En effet, la production du charbon a fait fonctionner l'économie de la région et plus largement la France durant deux siècles, du XVIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup>. Avant l'exploitation minière, le paysage de l'actuel Bassin minier, fortement urbanisé, était rural et agricole. L'Homme a profondément changé ce paysage et des témoins visibles persistent encore aujourd'hui : les terrils\*, éléments de relief dans ce paysage, les chevalements\* ou encore les cités minières, héritages d'une époque de l'urbanisation de la région. Ce territoire est riche de ce passé historique minier. Ainsi, en 2012 le Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de « paysage culturel » et d'« œuvre conjuguée de l'homme et de la nature ».

Le Bassin minier s'étend sur plus de 120 km de long & 12 km de large (suivant le sillon charbonnier découvert en 1720) et compte près de 1.2 millions d'habitants (Mission Bassin Minier, 2016). Ainsi, de nombreux sites d'exploitation minière, ou encore de nombreuses friches minières, sont, depuis l'arrêt de l'exploitation et encore aujourd'hui, en reconversion. Il s'agit « du passage d'un archipel noir à un archipel vert » (Michel Desvigne<sup>2</sup>, 2010) [11]. En effet, l'activité minière est symbolisée par la couleur de ce dernier, le noir, et aujourd'hui ces espaces tendent à devenir des espaces de nature et de verdure, représenté par le vert de la végétation, dans ce territoire urbain. Ces espaces retrouvent aujourd'hui des usages, tout en conservant leur histoire et les éléments du paysage qui participent à l'identité du territoire, à la transmission de sa culture aux futures générations.

Depuis plusieurs années, les bienfaits des espaces verts et du végétal ont été démontrés : bien-être physique et psychologique, espaces de rencontre qui participent au lien social, impact positif des végétaux sur la qualité de l'air et sur les températures... (Plante&cité, 2003). Le Bassin minier compte peu d'espaces verts et il s'agit là d'un enjeu clé du territoire. De nombreux acteurs se concertent notamment autour de cet enjeu, dans l'optique de faire évoluer le territoire et de lui redonner une nouvelle dynamique.

Le parc des Berges de la Souchez est un des sept « poumons verts » du Bassin minier, à l'est de Lens, actuellement en développement et réaménagement, dont la surface s'étend sur près de 300 ha, sur quatre communes : Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens. Ces dernières se sont alliées afin de mener à bien ce projet de grand parc à multi-usages, à proximité du Louvre-Lens. Le Conservatoire d'espaces naturels a été sollicité pour réaliser un diagnostic écologique, qui intègre un volet paysager et social. Ma mission au sein du Conservatoire s'est donc inscrite dans ce contexte. Le diagnostic social et paysager, réalisé durant le stage, a été croisé avec le diagnostic écologique réalisé par Eline Vasseur (stagiaire en écologie au sein du Conservatoire). Ainsi, des mesures de gestion en accord avec les différents enjeux (écologiques, sociaux, paysagers), ont été décrites.

Ainsi, dans ce mémoire de fin d'étude, nous allons répondre à la problématique suivante :

---

<sup>2</sup> Architecte paysagiste, Grand Prix de l'Urbanisme 2011.



**Comment associer paysage et écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine ? Cas du parc des Berges de la Souchez au cœur du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais.**

Dans un premier temps, le contexte du cas d'étude, le parc des Berges de la Souchez, sera rappelé ainsi que la méthodologie de travail mise en œuvre durant le stage. Ensuite, le diagnostic paysager et social réalisé sera détaillé ainsi que les éléments clés du diagnostic écologique, aboutissant à des enjeux concernant le parc puis à des préconisations de gestion. Finalement, nous discuterons des résultats présentés et de la méthodologie utilisée.

## I. Éléments de contexte du site d'étude

Le parc des Berges de la Souchez est localisé dans la région Hauts-de-France et plus précisément dans le département du Nord (62), à l'est de Lens. Il s'étend sur près de 300 ha sur quatre communes : Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens. Ces dernières s'étendent respectivement sur 8.6 km<sup>2</sup>, 10.8 km<sup>2</sup>, 3.6 km<sup>2</sup> et 3.7 km<sup>2</sup>. Elles comptent respectivement 10654 habitants (soit une densité de 1234.5 hab/km<sup>2</sup>), 12421 habitants (soit une densité de 1154 hab/km<sup>2</sup>), 5277 habitants (soit une densité de 1486.5 hab/km<sup>2</sup>) et 6825 habitants (soit 1834.7 hab/km<sup>2</sup>) (INSEE, 2014).

Les Berges de la Souchez sont situées dans l'unité paysagère des paysages du Bassin minier, dans le Bassin de Lens. Ces paysages se caractérisent par une forte urbanisation, une faible proportion d'espaces naturels et boisés, et des espaces agricoles localisés en périphérie des villes et villages (Atlas des paysages du Nord – Pas-de-Calais, 2008).

Localement, le parc se situe sur d'anciennes zones d'exploitation minière. La surface bâtie du bassin Lensois s'est étendue et s'est densifiée du fait de l'absence de contraintes physique, et est aujourd'hui la plus étendue du Bassin minier (Atlas des paysages du Nord – Pas-de-Calais, 2008). Ainsi, les espaces verts se font rares, notamment des espaces aussi étendus que notre site d'étude. Ce dernier constitue donc une « respiration » au sein d'un territoire marqué par les activités minières passées qui ont modifié les paysages. Ainsi, il faut préserver cet espace pour sa biodiversité et pour le bien-être et l'usage des habitants et touristes.

Des espaces variés composent ce parc : des plans d'eau, des terrils, les lagunes de Harnes, des boisements et des friches. L'ensemble est relié par un fil conducteur : le canal de la Souchez<sup>3</sup> (figure 1).



Figure 1 : Le canal de la Souchez, à Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018)

Notre diagnostic s'étend sur environ 200ha de ce parc (figure 2).

---

<sup>3</sup> Aussi appelé canal de Lens.

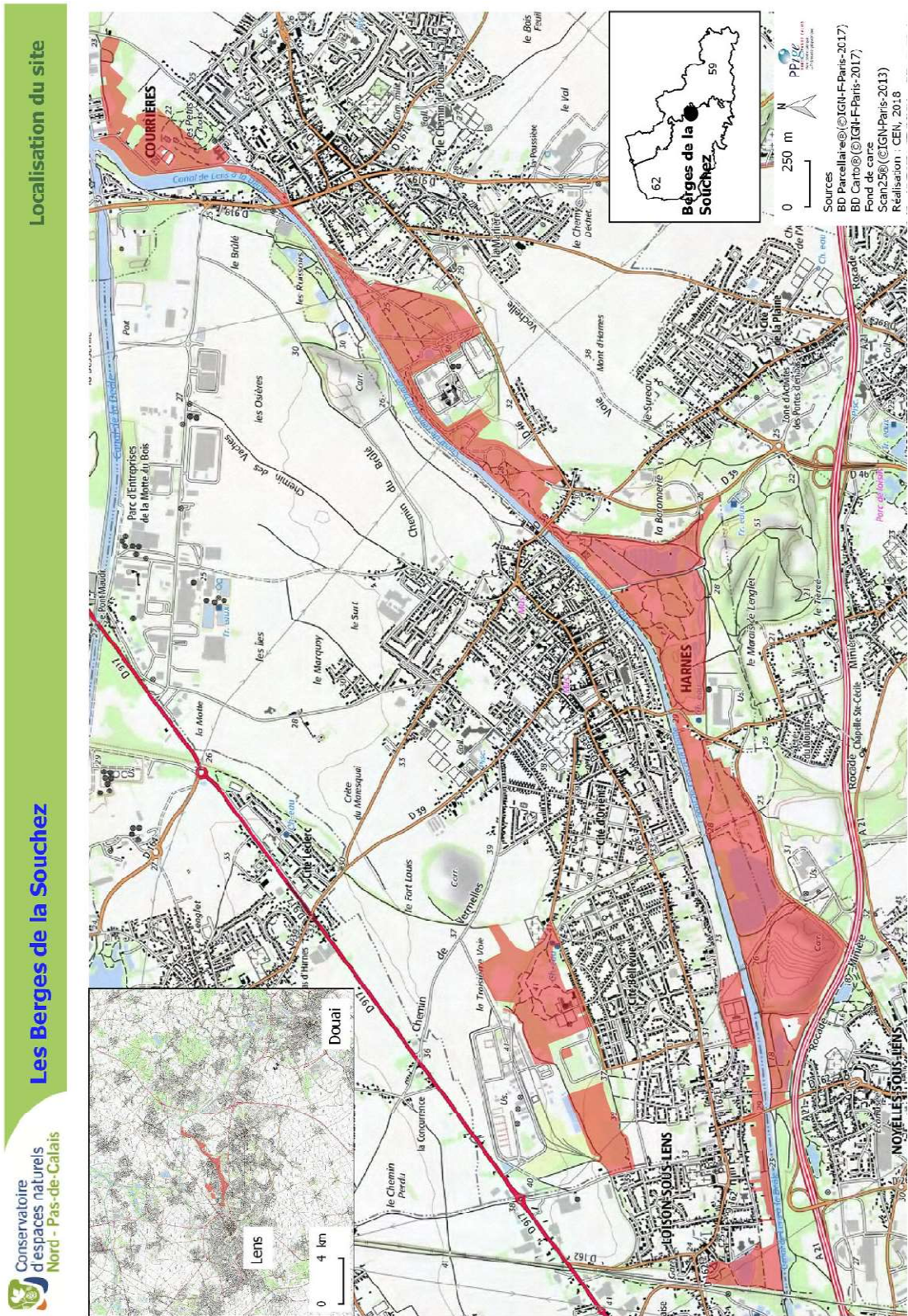


Figure 2 : Localisation du site d'étude. (CEN NPC, 2018)

Ce parc s'insère dans un contexte territorial plus global : la Chaîne des Parcs, projet dont Euralens<sup>4</sup> est à l'origine et dont Michel Desvigne a réalisé un schéma stratégique en 2010 [11]. La Chaîne des parcs compte sept parcs (figure 3), ce qui équivaut à un archipel vert de plus de 2200 ha sur le territoire du Syndicat mixte de l'Artois associant : le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (soit 150 communes) [12]. Ces parcs seront reliés entre eux par des voies de communication douces existantes ou en création [11].

De plus, un périmètre défini du Bassin minier s'étendant sur 120 km est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, cela n'implique cependant pas de mesures réglementaires en terme de protection du paysage. Une zone-tampon de 18000 ha (124 communes) a été défini autour, en plus du périmètre inscrit. Le classement reconnaît la valeur patrimoniale du lieu. Il regroupe des fosses, des terrils, des chevalements, des cavaliers\*, des édifices religieux, des gares ainsi que des cités minières et autres bâtiments [13]. Le parc des Berges de la Souchez se situe à la fois dans le périmètre du bien inscrit et dans sa zone tampon. Cela en fait donc un atout « vert » du territoire à proximité du Louvre-Lens et un lieu touristique de la région, il est ainsi important de le mettre en valeur.

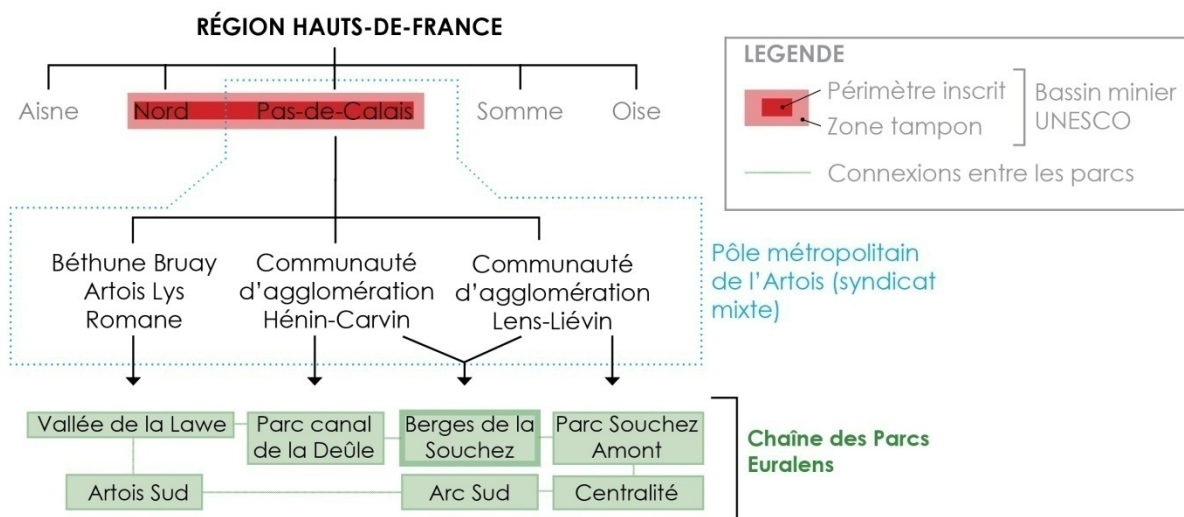


Figure 3 : Schéma de synthèse : intégration des Berges de la Souchez à différentes échelles. (Deremetz, 2018)

<sup>4</sup> « Forum d'acteurs » créé à la suite de l'arrivée du Louvre-Lens afin de dynamiser le territoire (Euralen2018).

## II. Méthodologie

Le travail réalisé est un diagnostic paysager et social qui s'intègre dans le document « Diagnostic écologique et paysager – les Berges de la Souchez » ainsi que des préconisations de gestion concernant le parc des Berges de la Souchez. J'ai pris en charge le volet paysager et social ; Eline Vasseur était en charge du diagnostic écologique.

### II.1 Méthode de travail

La réalisation du diagnostic paysager et des préconisations de gestion s'est effectuée en plusieurs étapes :

#### 1/ Diagnostic, état des lieux

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier tous les documents récupérés auprès des communes concernant le parc et de faire des recherches bibliographiques afin de comprendre le territoire. Suite à cela, de nombreuses sorties sur le terrain ont été effectuées, durant lesquelles l'observation du paysage a permis d'établir un état des lieux. Il s'agissait d'observer : les ambiances (couleurs, végétations...), les cheminements, le mobilier, l'accessibilité, les entrées/sorties, la signalétique, les usages, les points de vue internes et depuis l'extérieur, les éléments marquants du paysage, les connexions du site à ses alentours. Nous avons rencontré les Directeurs Généraux des Services de chacune des mairies concernées par le parc des Berges de la Souchez, et contacté les personnes susceptibles de nous apporter des informations sur le parc. Des temps de bureau ont complété le terrain, afin de synthétiser les données, réaliser des cartes et pièces graphiques pour illustrer le diagnostic.

Les préconisations de gestion (tout comme le diagnostic) ont été déterminées selon les différentes étapes qui structurent un plan de gestion, selon la référence définie par l'Agence Française pour la Biodiversité :

#### 2/ Détermination d'enjeux, d'objectifs à long terme, d'objectifs et d'opérations de gestion

Le diagnostic a permis de dégager des dysfonctionnements, des problèmes, ainsi que des éléments à conforter ou à mettre en valeur. Ces derniers ont été traduits en enjeux pour le volet paysager, tout comme la présence d'espèces ou d'habitats (volet écologique). A chaque enjeu correspondent des facteurs d'influence (favorables/défavorables). Les différents enjeux sont ensuite regroupés pour former des objectifs à long terme, qui sont « le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu qu'il faut viser afin de préserver l'enjeu » (AFB, 2018) [14]. Ces OLT nous permettent de définir des objectifs du plan de gestion, qui représentent « ce que l'on va faire, [...] et qui nous permettront ainsi la progression vers les OLT » (AFB, 2018) [14]. Ces objectifs du plan se composent de plusieurs opérations, qui sont les mesures concrètes à effectuer sur le terrain.

Au vu de la grande surface du parc, et pour une simplification et une clarté du plan de gestion, le parc a été découpé en six séquences (figure 4) :

- Séquence 1 : les friches de Harnes.
- Séquence 2 : l'étang et les bords du canal à Loison-sous-Lens.
- Séquence 3 : le marais de la Galance, le terriL 94 et l'étang du Brochet Harnésien.
- Séquence 4 : le bois de Florimond et les lagunes de Harnes.
- Séquence 5 : le parc Sainte-Barbe.
- Séquence 6 : le parc Léo Lagrange.

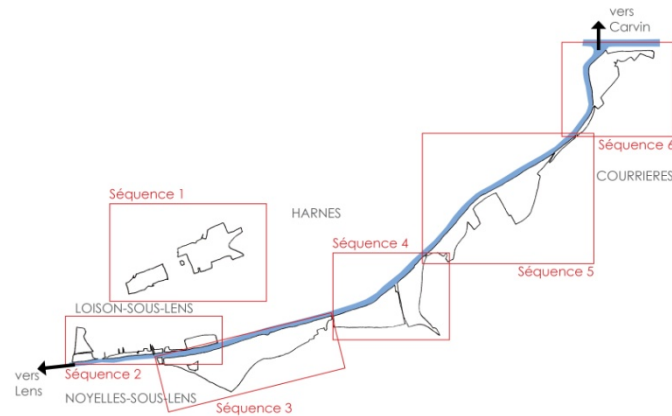


Figure 4 : Découpage du parc en six séquences. (Deremetz, 2018)

## II.2 Méthodologie de la démarche participative

Afin de compléter le diagnostic paysager, une démarche d'implication des usagers du parc a été mise en place : un diagnostic participatif en marchant. Il s'agissait de prendre en compte l'aspect vécu et pratiqué du parc, qui n'est pas apporté par un œil extérieur au territoire.

Le diagnostic participatif en marchant consiste en un parcours réalisé avec des usagers du lieu d'étude durant lequel nous échangeons sur le paysage, l'accessibilité au site, les points positifs/négatifs, des pistes d'amélioration, les habitudes des usagers, ...

L'organisation a donc été la suivante (Annexe I) :

- 1/ Détermination des zones d'intérêt sur le parc.
- 2/ Sur le terrain, détermination des différents circuits et des temps de parcours ainsi que des points de vue et des points d'arrêt susceptibles de faire s'exprimer les futurs participants.
- 3/ Réalisation de supports de communication : affiches et flyers (Annexe II à V). Réalisation de support pour les participants : carte globale du parcours et carnet d'observation (pour noter ses impressions).
- 4/ Diffusion des supports de communication aux DGS des communes concernées, afin de diffuser l'information sur les réseaux des mairies, trois semaines avant l'événement.
- 5/ Réception des inscriptions des participants par mail.
- 6/ Organisation du diagnostic en marchant.
- 7/ Synthèse des données recueillies.

## II.3 Enquête de fréquentation

Un questionnaire à destination des usagers du parc a été créé (Annexe IX). Le questionnaire établi a pour but de comprendre divers thèmes : qui vient dans le parc, par quel moyen de locomotion (afin d'estimer si les zones de stationnement sont suffisantes par exemple), comment les gens ont connu le parc... Il comporte des questions d'ordre général (catégorie d'âge, catégorie socioprofessionnelle, commune de résidence...), des questions fermées (oui/non) et des questions ouvertes à la fin. Il faut entre 5 à 10 min pour répondre à ce questionnaire.

## II.4 Outils

Sur le terrain : appareil photo, cartes, GPS.

Au bureau : des plans de gestions terminés afin de comprendre la construction et la rédaction du document, des logiciels (Qgis, Indesign, Gimp), calques, matériel de dessin,

livres (Mission Bassin Minier...) et des sites internet pour les recherches historiques sur le site.

### III. Résultats

Les premiers éléments présentés dans cette partie constituent le diagnostic paysager établi dans le document de diagnostic du parc et dans le carnet de synthèse du diagnostic paysager (Annexe X). Le premier document est un document technique et le second constitue un élément de synthèse. Ensuite, le diagnostic écologique, faisant l'objet du travail d'Eline Vasseur, est synthétisé. Les sous-parties suivantes détaillent les préconisations de gestion.

#### III.1 Diagnostic paysager

Cette phase de travail dresse un état des lieux du parc. Les six séquences, présentées dans la méthodologie, comportent différents espaces détaillés ci-dessous et localisés sur la figure 7 :

- **séquence 1** (figure 5) : 33 ha au nord de Harnes, au sud-est du terrier n°93, excentrés du canal de la Souchez. Cet espace comporte des zones de boisements de feuillus, des friches et végétations sur schistes.



Figure 5 : "Les friches de Harnes". a : la friche ouest, ses chemins de terre et déchets, ambiance de terrain vague. b : la friche est, un espace ouvert. (Deremetz, 2018)

- **séquence 2** (figure 6) : 11 ha au nord du canal. Cette base de loisirs comporte un étang, un petit parc, le bord du canal, surélevé par rapport aux habitations, ainsi que des espaces de verdure auxquels on peut accéder via des escaliers.



Figure 6 : à Loison-sous-Lens. c : l'étang de pêche, lieu de détente. d : au bord du canal. (Deremetz, 2018)

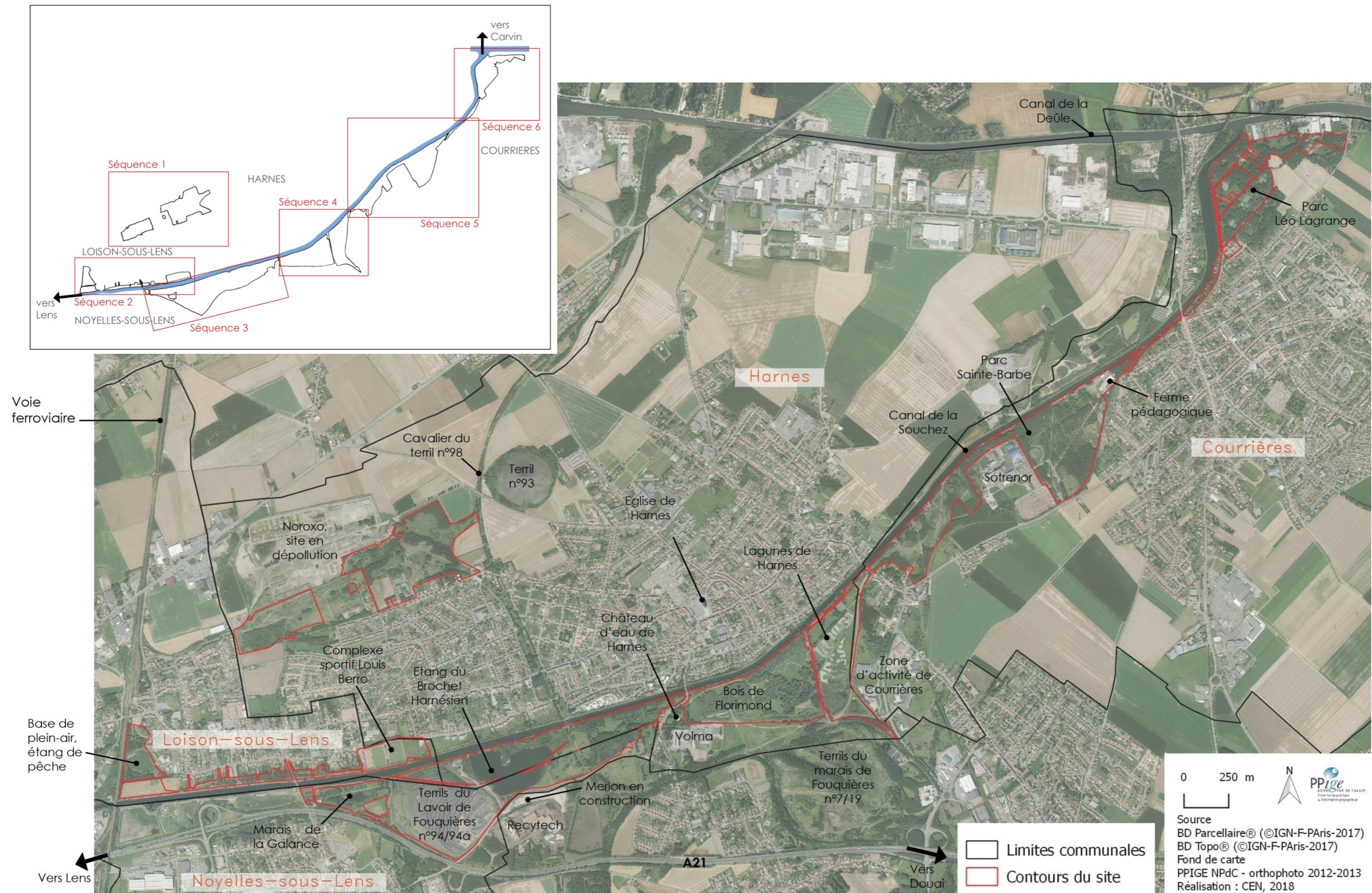


Figure 7 : Carte générale du site d'étude. (Deremetz, 2018)



- **séquence 3** (figure 7) : 62 ha comportant le marais de la Galance, l'étang du Brochet Harnésien, le terril 94/94a (l'un de forme tabulaire avec gradins et mesurant 105 m de haut et l'autre plat avec un canyon) classé au titre de la loi Paysage de 1930, des friches et des boisements de feuillus.

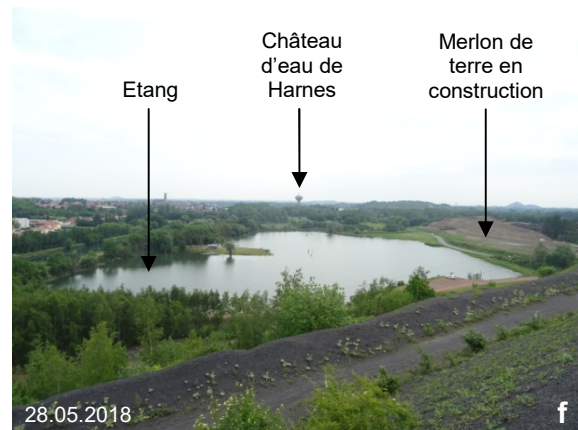
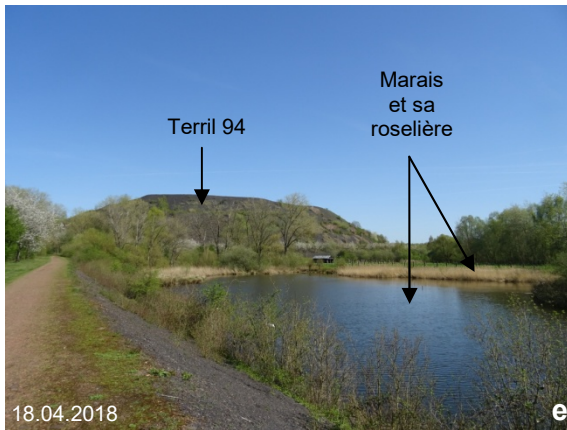


Figure 8 : Autour du terril 94/94a. e : le marais de la Galance. f : l'étang du Brochet Harnésien. (Deremetz, 2018)

- **séquence 4** (figure 8) : 34 ha comportant le Bois de Florimond (boisements de feuillus, friches, pelouses sur schistes, zones tondues) et les lagunes de Harnes où se situent deux blockhaus.



Figure 9 : Les lagunes de Harnes (g) et le Bois de Florimond (h). (Deremetz, 2018)

- **séquence 5** (figure 9) : le parc Sainte-Barbe s'étend sur environ 34 ha. On y trouve des boisements de feuillus ainsi que des friches.



Figure 10 : Le parc Sainte-Barbe. i : Les friches et boisements. j : au bord du canal. (Deremetz, 2018)

- **séquence 6** (figure 11) : le parc Léo Lagrange s'étend sur 20 ha. Il s'agit d'un parc de loisirs boisé comportant divers terrains de sport (tennis, football, basket).



Figure 11 : Le parc Léo Lagrange, un parc boisé. (Deremetz, 2018)

La figure 7 (page A3), localise l'ensemble des éléments qui sont évoqués dans le présent document. Elle peut servir de référence au fil de la lecture du mémoire.

### *III.1.1 Un site cloisonné par l'urbanisation et des structures linéaires*

La première étape de recherche bibliographique et d'étude des photos aériennes anciennes et actuelles nous permet, tout d'abord, de comprendre l'évolution du parc au cours des siècles. En effet, la majorité de la surface du site était occupée par diverses structures liées à l'exploitation minière.

Les friches de Harnes accueillait auparavant la cokerie\* de Harnes, construite en 1914 à proximité des fosses 21 et 22. On y transformait le charbon en coke\*. Le site a subi des bombardements lors de la Première Guerre mondiale en 1918 et a été reconstruit. La cokerie a cessé de fonctionner en 1973 [15] (Annexe VI).

L'exploitation de la fosse 21 a conduit à l'apparition du terril 94/94a à Noyelles-sous-Lens. Ce terril a généré des remontées des nappes souterraines, expliquant ainsi la présence du marais de la Galance et de l'étang du Brochet Harnésien respectivement à l'ouest et à l'est du terril (Annexe VII).

Le Bois de Florimond et les lagunes de Harnes se situent sur un ancien terril et sur l'ancienne fosse 9. Les lagunes, construites en 2006, filtrent, grâce aux plantes, l'eau provenant de la station d'épuration de Fouquières-lès-Lens.

Dans l'actuel parc Sainte-Barbe, se sont succédées trois centrales électriques alimentant les sites d'exploitation minière alentours (Annexe VIII) : en 1922, la Centrale d'Harnes de la Compagnie des Mines de Courrières ; en 1947, la Centrale d'Harnes est étendue ; en 1960, la Centrale de Courrières est construite sur l'actuelle place de Sotrenor ; en 1987, l'usine Sotrenor est construite à la place de la Centrale de Courrières dont les bâtiments sont peu à peu détruits [15]. L'Etablissement Public Foncier a ensuite planté cet espace, formant ainsi le parc.

Le canal de la Souchez et ses chemins de halage\* servaient au transport du charbon et de matériaux lors de l'exploitation minière.

Ainsi, l'activité minière a fortement participé à l'évolution de l'actuel parc. En effet, après l'arrêt des mines, ces espaces ont été revégétalisés ou laissés « à la nature ».

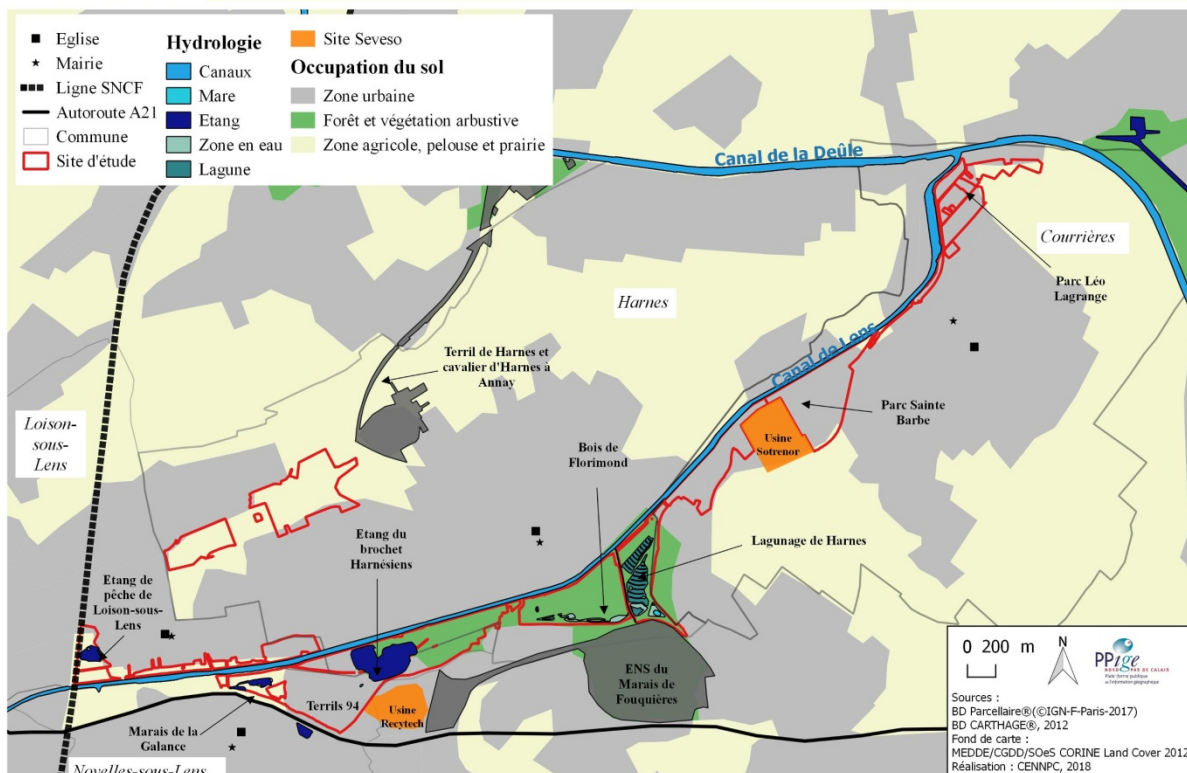


Figure 12 : Environnement immédiat du site. (CEN NPC, 2018)

Au cœur d'un espace urbanisé (figure 12), le parc est cloisonné par les habitations et les structures linéaires de communication et physique. Les voies de communication sont l'autoroute A21 au sud, la voie ferroviaire à l'ouest et la structure linéaire physique est le canal de la Souchez (figure 13). En bordure du parc, se situent des sites SEVESO, tels que l'usine Sotrenor (spécialisée dans le traitement des déchets) ou encore Recytech (spécialisée dans la valorisation du zinc), mais aussi des espaces naturels sensibles comme le Marais de Fouquières.

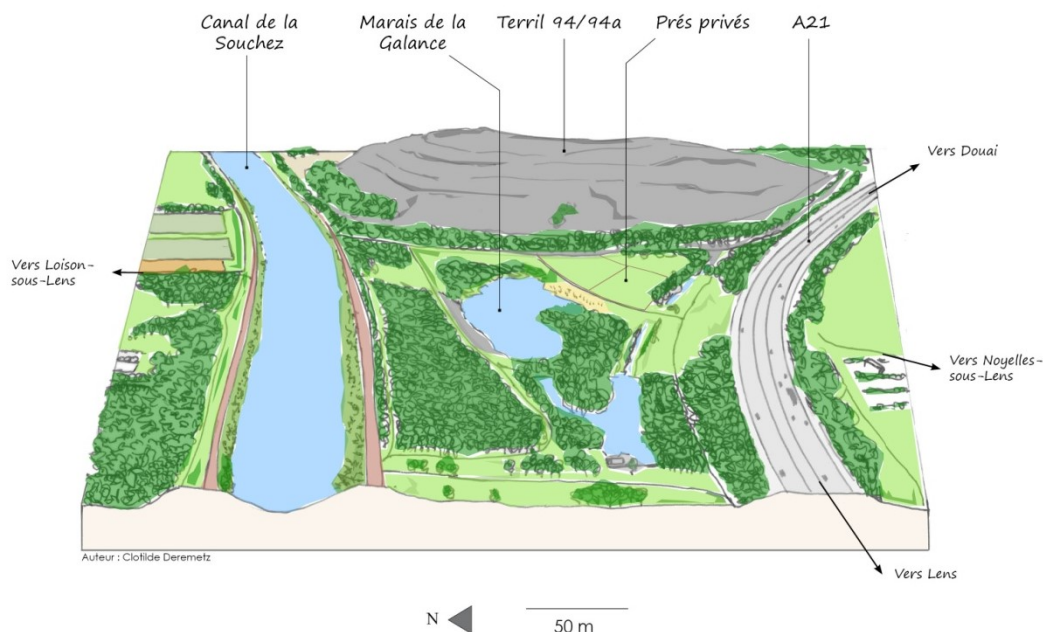


Figure 13 : Marais, terril et prés, entre deux infrastructures linéaires : le canal de la Souchez et l'A21. (Deremetz, 2018)

Ce paysage est structuré par l'urbanisation du fait de l'exploitation minière passée. En effet, les cités minières étaient construites directement à proximité des fosses d'extraction du charbon, afin d'optimiser le travail des ouvriers. Ces paysages urbains, géométriques, font la singularité du Bassin minier.

### III.1.2 Une diversité de milieux et d'ambiances

Les différents espaces du parc, détaillés précédemment génèrent une diversité d'ambiances qui sont transcrites sous forme d'une balade racontée au fil des six séquences paysagères.<sup>5</sup>

#### Les friches de Harnes (séq.1) (fig. 14 & 15)

En entrant dans cet espace, depuis la rue de l'Abbaye, à l'ouest, la vue est obscurcie par la végétation abondante. On aperçoit au loin le sommet du terril n°93, point de repère dans le paysage. Le sol, noir, est vallonné. L'endroit (1) semble désert tel un terrain vague, le calme ambiant est seulement troublé par le chant des oiseaux ou le passage furtif des lapins. Au pied des bosquets, de nombreux déchets (bouteilles, emballages, poussettes, ordinateurs...) jonchent le sol... Ils sont très visibles en hiver et camouflés par les différents feuillages et végétaux au printemps.



Figure 14 : Localisation de la séquence 1.

Selon la météo, l'ambiance du lieu n'est pas tout à fait la même. Par temps de pluie, on se perd très facilement, au cœur de cet espace très sombre, où il est difficile de circuler, l'endroit semble alors hostile, peu sécurisant... Par un bel après-midi ensoleillé, la visibilité est plus large et l'endroit semble un peu moins hostile. Globalement, cette «friche» semble à l'abandon, éloignée de tout.

La balade se poursuit le long du chemin de ronde longeant le site Noroxo en dépollution, cloisonné par le mur d'enceinte du site et la végétation d'autre part. Nous accédons alors à un grand espace engazonné (2), arboré et vallonné, avec en arrière plan les habitations, les chiens aboient et on entend aussi les jeunes du Centre Communal. Cet espace ouvert offre une grande visibilité. C'est l'endroit idéal pour pique-niquer ou jouer au ballon... Une carcasse de voiture trône au cœur du site, intrigant les promeneurs.

En passant entre les arbres, nous atteignons un espace plus «sauvage» (3) : les herbes sont plus hautes, les arbustes dirigent / cadrent notre regard, on aperçoit alors, au détour d'un bosquet, le terril de Harnes, majestueux dans ce paysage. En s'approchant plus, on découvre le paysage qui nous entoure à travers des percées dans la végétation : les parcelles agricoles. Un mélange de couleurs s'offre à nous : marrons, verts & jaunes des champs, les verts & le blanc de la végétation et enfin le gris anthracite du terril.

<sup>5</sup> Les chiffres présents dans le texte (ex : (1)) permettent de localiser les zones dont il est question sur les schémas correspondants.



Figure 15 : Détail de la séquence 1. (Deremetz, 2018)

### L'étang et les bords du canal à Loison-sous-Lens (séqu.2) (fig 16 &17)

La balade se poursuit à Loison-sous-Lens, au niveau de la base de plein-air (1). Un petit parc arboré est idéal pour déjeuner le midi, se détendre à l'ombre d'un arbre ou même poursuivre le chemin de GR du Bassin Minier. Une zone de stationnement, au Nord, permet d'accueillir les véhicules, lorsqu'elle est ouverte. A l'orée de ce parc boisé, on aperçoit l'étang de pêche et ses nombreux pêcheurs. Notre balade est ponctuée par le passage de trains sur la voie ferroviaire surélevée, on peut même les apercevoir au travers de percées dans les arbres. Par beau temps, cet espace est investi par de nombreuses personnes. La voie ferroviaire bloque la vue au loin et crée ainsi un espace partiellement clos et calme. Au Sud, pour rejoindre le chemin de halage, on traverse une petite zone boisée, qui fait écran devant un champ, relique agricole au milieu de l'urbanisation. Un pylône, gigantesque, trône en bordure du champ, dont les fils se poursuivent de part et d'autre dans le ciel.



Figure 16 : Localisation de la séquence 2.

Sur le chemin de halage, le long du canal (2), on découvre le paysage de la rive d'en face et notamment le terril de Noyelles-sous-Lens, point d'appel dans le paysage, le pont de la D162 à la forme arquée et le château d'eau d'Harnes. Au départ, le son de l'autoroute nous parvient et s'estompe au fur et à mesure de l'avancée. Le long du canal, on se trouve sur le circuit «Au fil de l'eau», comme en témoignent les divers panneaux. De nombreux bancs, poubelles et blocs de béton désactivé ponctuent le trajet. Ce large chemin est surélevé par rapport aux habitations (digue) et l'on peut parfois descendre des escaliers et arriver dans de petits espaces verts, écrans de calme et de verdure... Notre trajet le long du canal à Loison-sous-Lens nous mène à proximité du stade Louis Berro, entièrement muré : ce mur en béton se démarque dans ce paysage de bord de canal, gris et coloré à la fois, dû aux nombreux tags qui le recouvrent. Une prairie d'herbes hautes termine notre parcours.

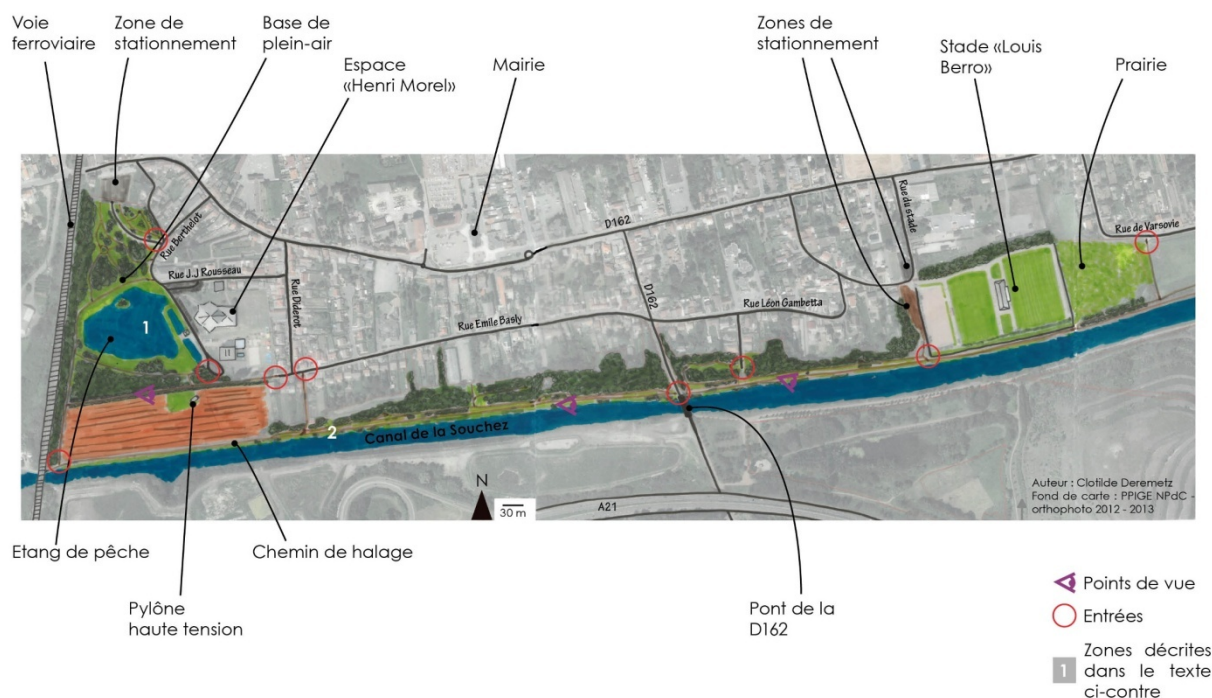


Figure 17 : Détail de la séquence 2. (Deremetz, 2018)

Le marais de la Galance, le terril 94 et l'étang du Brochet Harnésien (séqu.3) (fig 18 & 19)

En traversant le pont de la D162, on se retrouve à Noyelles-sous-Lens. L'entrée du parc, sous le pont de l'A21 nous permet d'accéder à un espace arboré et à l'entrée de la station de relevage des eaux. En passant par le chemin bordé par le talus de l'autoroute et le petit étang, on entre au cœur d'une zone dite «semi-naturelle» (1) entre marais, prés, petit cours d'eau, le terril du Lavoir de Fouquières en arrière plan, dont la couleur grise du schiste se démarque dans le paysage. Cet espace est en contrebas par rapport à l'A21, au chemin de halage et au terril. Les prés sont clos, on se dirige vers le terril en passant auprès d'eux, le long d'un chemin ponctué d'arbres fruitiers ; des vaches sont présentes au printemps. On se croirait presque à la campagne mais le son des automobiles de l'autoroute nous ramène vers l'urbanisation. Le terril en terrasse (2), gigantesque dans ce paysage, à l'accès actuellement interdit offre de beaux points de vue et un panorama sur le territoire, en son sommet. Tout en haut, l'ambiance est différente, comme si l'on était ailleurs : il y a du vent, on entend l'A21 sans tout le temps la voir, on aperçoit les autres terrils aux alentours qui nous ancrent dans la Chaîne des terrils. La végétation est différente, on remarque l'agencement des maisons, les anciennes cités minières... L'ascension est difficile et la descente s'effectue avec prudence. Nous poursuivons maintenant au pied du terril, sur le chemin de halage au bord du canal, de couleur ocre/rouge brique. On voit la rive d'en face et l'on est toujours dans la continuité du circuit «Au fil de l'eau». Nous nous arrêtons alors au niveau de l'étang du Brochet Harnésien (3), investi par de nombreux pêcheurs et lieu de vie de nombreux oiseaux. La maison des pêcheurs est très visible au cœur de l'étang et s'intègre peu dans ce paysage. En face, un merlon de terre\* en construction, dissimulant l'entreprise Recytech, se fait l'écho du terril. On remarque un contraste de couleurs : du gris, du vert, du marron... En poursuivant notre balade, nous passons devant la passerelle piétonne reliant Harnes, vieillissante et décolorée. Nous nous dirigeons vers la rue de Noyelles en traversant une zone arborée. De l'autre côté de la route, nous avons la possibilité d'entrer dans la réserve de Fouquières. La zone boisée et ses clairières (4) offrent des points de vue sur le château d'eau d'Harnes, symbolisant une tulipe, point de repère dans le paysage.

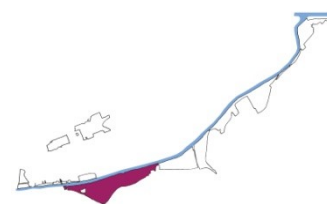


Figure 18 : Localisation de la séquence 3.

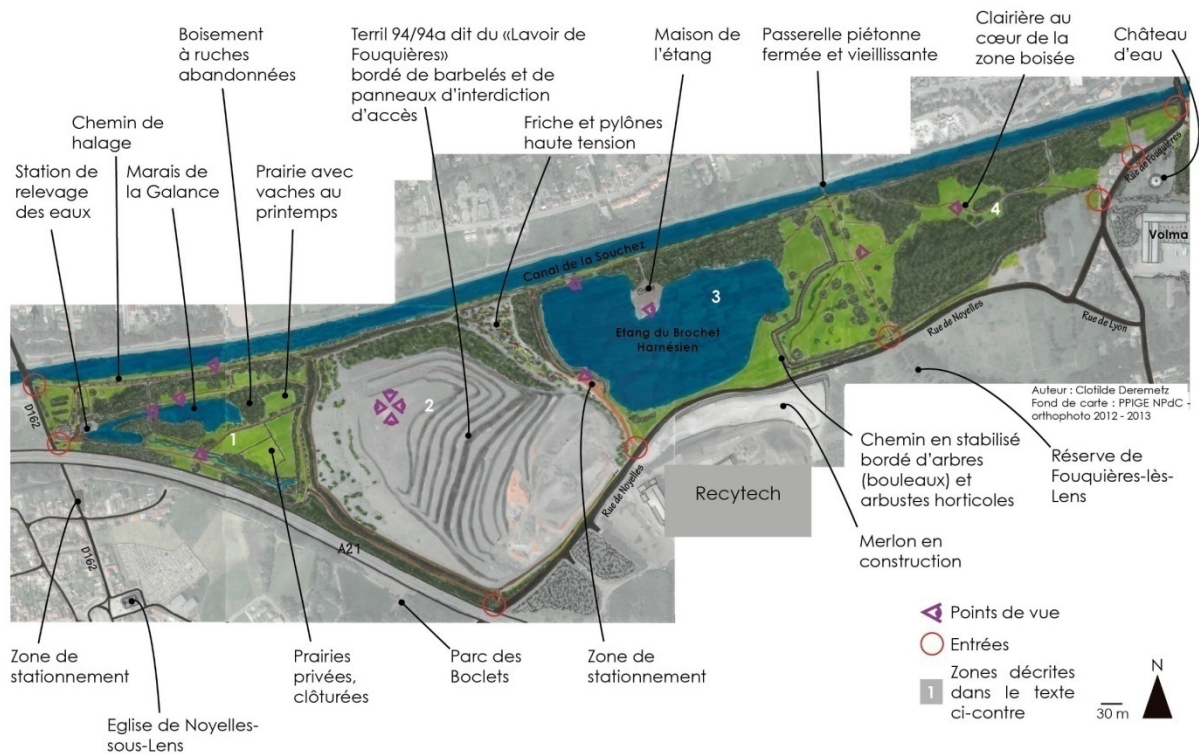


Figure 19 : Détail de la séquence 3. (Deremetz, 2018)

### Le bois de Florimond et les lagunes de Harnes (séqu.4) (fig. 20 & 21)

Poursuivons notre balade sur les bords du canal de la Souchez, à Harnes. Au pied du château d'eau, point de repère dans le paysage, on se trouve sur un point haut surplombant le Bois de Florimond et les lagunes. Le château d'eau, symbolisant une tulipe, de par sa forme originale et ses couleurs, pourrait être remis en valeur, au vue de sa visibilité sur l'ensemble du site. En déambulant dans le Bois de Florimond (1), on rencontre de nombreux habitats : des zones partiellement en eau, des boisements idéaux pour la balade ou le VTT, des zones engazonnées ouvertes et les lagunes. L'endroit est interdit aux cyclomoteurs, mais l'on en rencontre quand même, cela est facteur de danger et de nuisances. Des éléments nous permettent de nous repérer dans le bois : au-dessus de la canopée des arbres, on distingue la pointe du terril n°93, la tour de l'église de Harnes & le château d'eau. Les boisements ouvrent/ferment la vue, au détour de l'un d'entre eux, on accède à des zones engazonnées ouvertes ou bien, on se retrouve sur d'autres chemins : c'est la découverte. En arrière plan, le terril du marais de Fouquières au sud est une immense butte boisée et végétalisée, remarquable dans le paysage, le schiste de ce terril ne se distingue plus sous la végétation abondante. Il apporte une diversité de couleurs et de textures, de par l'hétérogénéité de son couvert végétal.

Ici, le rapport au canal de la Souchez est différent, la végétation arborée agit comme un écran, obscurcissant la vue sur le fil conducteur du parc. Le Bois et les lagunes nous invitent plutôt à nous éloigner du canal.

Cette partie du parc offre une diversité d'ambiances, d'éléments structurants à voir, de par la micro-topographie du terrain : vallonnement, buttes, pentes...

Les lagunes (2) offrent un cadre reposant, calme, «semi-naturel» de par les nombreuses espèces d'oiseaux et d'amphibiens présentes. Elles comportent deux blockhaus, témoins du passé et aujourd'hui refuge à chauve-souris. Un promontoire sur une butte nous permet d'admirer ce tableau, aux couleurs différentes selon les saisons.

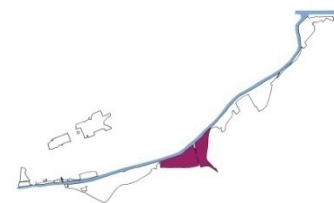


Figure 20 : Localisation de la séquence 4.

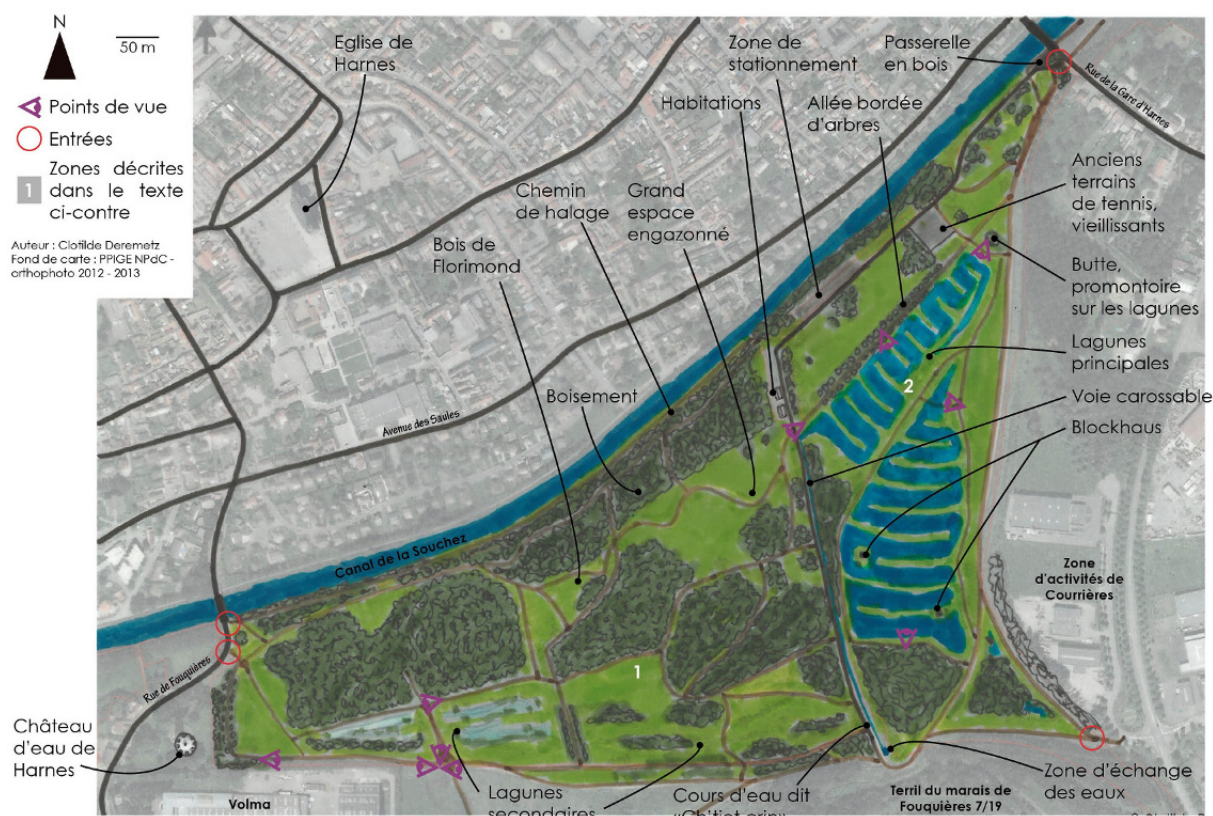


Figure 21 : Détail de la séquence 4. (Deremetz, 2018)

### Le parc Sainte-Barbe (séqu.5) (fig 22 & 23)

Depuis la rue de la gare d'Harnes (ou D39), un large parc se dessine derrière la haie, on ne le voit pas, il n'est pas indiqué. Entrons maintenant dans le Parc Sainte-Barbe, par un passage étroit dans le grillage, bordé par une haie. La traversée de la D39 est dangereuse, du fait de la circulation. Un autre passage nous permet d'entrer dans ce parc, plus sécurisé, le long du canal via la passerelle qui passe sous le pont de la D39 : on arrive ainsi sur le chemin de halage et on découvre de beaux points de vue sur le canal. La balade sur le chemin ocre est agréable à l'ombre des arbres, proche de l'eau, au rythme du chant des oiseaux. On découvre le paysage de l'autre rive : les champs au loin et les terrils. On semble éloignés de la ville. Des chemins entrant vers l'intérieur du parc permettent de découvrir de larges espaces de pelouses sèches agrémentés d'arbres aux feuillages et fleurs aux couleurs variées : nuances de vert, rose, blanc... Soudain au-dessus de la masse verte des arbres, on remarque une cheminée, et parfois le haut d'un bâtiment : c'est l'usine Sotrenor, qui se distingue aussi par les odeurs de déchets qui en proviennent et le bruit lorsqu'on passe plus près. Passé l'usine, on se retrouve de nouveau dans une zone boisée, de grandes allées linéaires bordées d'arbres captent notre regard et nous invitent loin du canal. Mais restons à proximité du canal et continuons notre balade vers le Nord. On distingue alors la ferme pédagogique de Courrières entièrement grillagée, c'est le point de départ de randonnées équestres. Pour accéder au Nord-est de la zone, nous longeons le canal. On y trouve alors l'ancienne voie de chemin de fer, transformée en chemin menant à la passerelle ferroviaire traversant le canal. Continuons notre balade à l'ombre des arbres, près de l'eau, on discerne alors le pont de la D919 et son tunnel, couvert de tags, porte d'entrée d'un nouvel espace du parc.



Figure 22 : Localisation de la séquence 5.



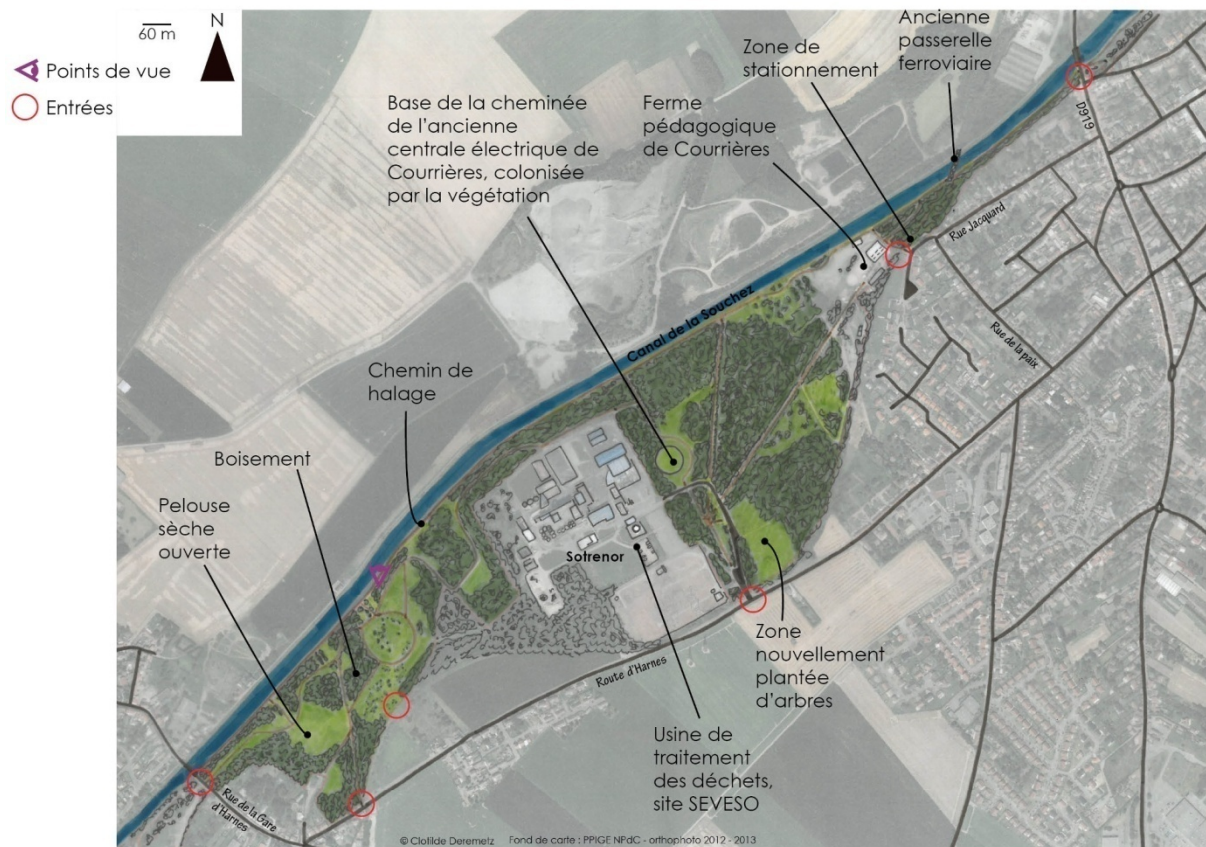


Figure 23 : Détail de la séquence 5. (Deremetz, 2018)

### Le parc Léo Lagrange (séqu.6) (fig 24 & 25)

A la sortie du tunnel, nous arrivons au bord du canal (1), notre vue sur celui-ci est parfois obscurcie par la végétation. Le bruit des véhicules de la D919 est très présent mais s'estompe au fur et à mesure de notre parcours. Nous déambulons sur un chemin clair, à l'ombre des arbres. Un large espace de gazon nous distance de la route et est agrémenté de bancs et d'essences horticoles. L'EHPAD, aux formes géométriques, se distingue dans notre champ de vision, on entre alors dans le parc Léo Lagrange (2), toujours en longeant le canal. Des pontons nous permettent de nous rapprocher de l'eau et offrent un beau point de vue sur le canal et ses berges arborées et végétalisées. Des voitures circulent sur la route traversant le parc (Chemin Fosse 8), ce qui trouble le calme de cet endroit. Cette route est parfois fermée, le week-end et l'été ; elle permet de desservir les habitations et les entreprises au Nord du parc. En longeant la zone arborée, idéale pour pique-niquer, nous arrivons à la confluence entre le canal de la Souchez et le canal de la Deûle. Ce dernier est régulièrement emprunté par des péniches. Partons maintenant vers l'intérieur du parc, de l'autre côté de la route, pour accéder à la grande zone engazonnée, il nous faut contourner une profonde tranchée, creusée pour dissuader les gens du voyage de s'installer. A proximité se situent des terrains de tennis refaits à neuf, déjà investis par les joueurs, le son des impacts des balles de tennis s'ajoute aux chants des oiseaux. La micro-topographie du parc permet au promeneur de le découvrir petit à petit : en haut d'une pente, on découvre un point de vue sur les zones en contrebas, au détour d'un chemin, on entre sur une vaste zone engazonnée. Des bancs sont localisés partout dans le parc, et nous permettent de nous reposer à l'ombre des arbres. Ce parc de loisirs comporte de nombreux terrains en bitume, vieillissants (les marquages au sol ne sont plus visibles...). Au nord du site, à la bordure entre le parc et les habitations/entreprises, il n'y a plus de mobilier, seuls les chemins sont fauchés ou marqués



Figure 24 : Localisation de la séquence 6.

par le passage d'un tracteur, le reste est laissé en herbes hautes, favorisant la biodiversité et donnant une ambiance champêtre à cette zone. En s'aventurant un peu plus au Nord-est, on découvre une zone de friche, lieu de dépôt de nombreux déchets...



Figure 25 : Détail de la séquence 6. (Deremetz, 2018)

Pour résumer, le parc est riche de divers espaces qui sont les suivants :

- Les friches de Harnes (séquence 1), une zone hétérogène, entre zone de déchets sombre et espaces ouverts clairs à potentiel : des ambiances contrastées.
- L'étang de pêche et les bords du canal à Loison-sous-Lens (séquence 2), entre zone de pêche & détente et zone de passage au bord de l'eau.
- Le marais de la Galance, le terri 94/94a et l'étang du Brochet Harnésien (séquence 3), une diversité de milieux, entre prés, étang, cours d'eau, roselière, au pied du terri de Noyelles-sous-Lens.
- Le bois de Florimond et les lagunes de Harnes (séquence 4), entre zones en eau, boisements et grandes zones engazonnées ouvertes.
- Le parc Sainte-Barbe (séquence 5), entre bord de canal et parc boisé géométrique.
- Le parc Léo Lagrange (séquence 6), un grand espace de jeu/loisir arboré.

### III.1.3 Des accès et des cheminements hétérogènes

Les observations de terrain ont mis en évidence le manque de signalétique orientant vers le parc, depuis les centre-bourgs des communes, ainsi qu'un manque de visibilité des entrées. Le parc est officiellement vu comme une entité à part entière depuis le 28 mai, jour du lancement des travaux. Actuellement en réaménagement, le parc bénéficiera d'une signalétique d'ici l'été 2019. Les usagers connaissent les entités qui composent le parc (les lagunes de Harnes, le Bois de Florimond ou le marais de la Galance par exemple) mais peu d'entre eux savent que ces espaces forment une entité.

Les entrées dans le parc sont nombreuses mais parfois difficiles d'accès pour l'ensemble des usagers (piétons, vélos, PMR...) et peu mises en valeur (figure 26).



**Figure 26 : Des entrées difficiles d'accès et peu mises en valeur. 1 : entrée ouest dans le parc Sainte-Barbe. 2 : entrée vers le marais de la Galance, à l'ouest. (Deremetz, 2018)**

Globalement, le parc est traversé de chemins qui ont été hiérarchisés en voie carrossable, chemin et chemin d'usage (figure 27). Seules trois voies carrossables traversent le parc (dans le parc Léo Lagrange à Courrières et dans la base de loisirs de Loison-sous-Lens et à l'ouest de l'étang du Brochet Harnésien). Ce dernier est emprunté par les pêcheurs se rendant à la maison de l'étang (au cœur de l'étang), à l'aide de leurs véhicules : c'est ainsi une source de danger pour les piétons et VTT circulant le long du canal. Les autres chemins, exclusivement piétons permettent de se promener sur les 9 km le long du canal et dans les espaces adjacents.



**Figure 27 : Les cheminements. 1 : chemin fermé par la végétation au marais de la Galance. 2 : la voirie "chemin fosse 8" traversant le parc Léo Lagrange. (Deremetz, 2018)**

### *III.1.4 Un parc aux usages diversifiés*

Les communes de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens sont propriétaires de l'ensemble des parcelles composant le parc des Berges de la Souchez. Ainsi, les habitants de ces communes et touristes peuvent profiter de cet espace public. Divers usages du lieu ont été recensés, par l'observation :

- la randonnée pédestre, avec différents circuits (« D'un parc à l'autre », « Au fil de l'eau », « GR Pays Boucle n°3, de la mine au Louvre-Lens »).
- la randonnée équestre, notamment au départ de la ferme pédagogique de Courrières (présente dans la séquence 5).
- la promenade avec/sans chien.
- le VTT.
- le jogging.
- le pique-nique.
- la pêche (aux étangs de pêche de Loison-sous-Lens ou Brochet Harnésien et sur certaines parties du canal, en convention avec les mairies concernées).
- la chasse (secteur de Noyelles-sous-Lens, Harnes, Courrières, en convention avec les mairies concernées).

Le parc est aussi un lieu récréatif pour les centres aérés ou les écoles des communes environnantes.

Des usages non autorisés tels que rouler en moto ou en quad sont courants au cœur du parc, notamment sur le terribil 94/94a, dans les lagunes de Harnes ou le Bois de Florimond. Ils sont sources de nuisances (sonores) mais aussi de danger pour les autres usagers du parc. La signalétique mise en place (interdiction des véhicules à moteurs à 2 ou 4 roues) n'est pas respectée.

Divers éléments de mobiliers sont présents dans le parc, répartis de manière hétérogène. Il s'agit de bancs, tables, poubelles, balises de chemin de randonnée ou panneaux. Composés de différents matériaux (pierre, bois, métal), ils ne participent pas à l'unité du parc. Ce mobilier est parfois dégradé, du fait de l'incivilité de certains usagers (tags, impact de balles dans les panneaux, gabions partiellement vidés).

### *III.1.5 Les éléments marquants du paysage*

Les différents points détaillés ci-après sont marquants visuellement dans le paysage mais aussi de par les sons qu'ils génèrent ou les odeurs qu'ils dégagent.

Différents éléments du paysage sont visibles depuis le parc. Ils apportent des connexions visuelles :

- avec les bourgs (les clochers des églises de Harnes et de Noyelles-sous-Lens qu'on entend sonner ou encore le château d'eau de Harnes).
- au sein du Bassin minier (le terribil 93 de Harnes (figure 28), le terribil du marais de Fouquières, ou encore l'ensemble des terribils et cités minières vus depuis le sommet du terribil 94/94a à Noyelles-sous-Lens).



Figure 28 : le terril n°93 de Harnes, vu depuis les « friches de Harnes ». (Deremetz, 2018)

Ce sont des éléments de repère dans le parc. Notons que le château d'eau de Harnes (figure 29), symbolisant une tulipe, est visible depuis l'ensemble des espaces du parc. Son aspect extérieur s'est cependant dégradé au fil des années (couleurs « délavées », aspect « sale »). Il pourrait être judicieux de le remettre en état au vu de sa visibilité sur l'ensemble du parc.

Le canal de la Souchez (figure 30) est le fil conducteur du parc. Ses berges sont arborées et végétalisées de manière hétérogène, offrant ainsi des fenêtres de vue rythmant la balade. Il est le lieu de vie de nombreux oiseaux et amphibiens, visibles et audibles selon les saisons. Il est traversé par de nombreux ponts et passerelles, connectant le parc à la rive d'en face. Ces ponts vont faire l'objet d'un réaménagement. Les murs sous les ponts sont les lieux privilégiés de tags ainsi que d'autres structures présentes dans le parc (murs ou locaux de WC).



Figure 29 : Le château de Harnes, point de repère dans le paysage. (Deremetz, 2018)

Des points de vue sur les éléments internes au parc, depuis les divers cheminements, sont présents sur l'ensemble du site. On peut ainsi observer le terril 94/94a (figure 30), monumental dans le paysage ; les lagunes de Harnes, ses blockhaus et nombreux oiseaux, et le canal de la Souchez.



Figure 30 : Les berges arborées du canal de la Souchez et le terril 94 en arrière plan (depuis les berges de Loison-sous-Lens). (Deremetz, 2018)

Le parc est donc un lieu qui attire du public. Cependant un débordement quant à l'usage du parc est à noter : le dépôt de déchets dans différents espaces du parc (figure 31), majoritairement dans les « friches de Harnes », à l'est du terri 94/94a et dans le parc Léo Lagrange. Ces zones de « décharge » sont plus ou moins étendues, et l'ampleur des dépôts est variable. Ponctuellement, des déchets sont présents dans les végétations de bord de chemin, sur l'ensemble du parc. Il s'agit d'une nuisance visuelle et olfactive, et pour certain une incitation à déposer leurs déchets là où ils sont déjà présents. De plus, cela constitue une nuisance pour la biodiversité du parc. Ces déchets sont de vieux appareils ménagers ou des objets en tout genre, vêtements, bouteilles, emballages ainsi que des déchets organiques (épluchures, légumes, pain...) régulièrement déposés près des plans d'eau comme l'étang du Brochet Harnésien, probablement à destination des oiseaux.



Figure 31 : Les déchets dans le parc. 1 : dans les friches de Harnes (Deremetz, 2018). 2 : au bord de l'étang du Brochet Harnésien (Vasseur, 2018).

Les sites SEVESO (figure 32) présents en bordures de site ont un impact visuel (modification des lignes d'horizon) dans ce paysage, plus ou moins selon les saisons et ils constituent parfois des nuisances. Sotrenor, usine de traitement des déchets à Courrières (séquence 5) génère des odeurs, qui peuvent être sources de nuisance olfactive pour les usagers du parc. Des petits merlons boisés entourent le site (du côté du parc) ainsi que des barrières. Recytech, au sud-est du terri, est partiellement caché par



un merlon de plusieurs mètres de haut en cours de construction, cela génère des nuisances sonores (bruit des travaux). Les lignes hautes tensions constituent aussi de nouvelles linéarités aériennes dans le paysage.



Figure 32 : Sotrenor (a), Recytech (b) et les lignes hautes tension : linéarités dans le paysage (en rouge, le contour des usines). (Deremetz, 2018)

### III.1.6 Les diagnostics en marchant : apport de l'aspect vécu des usagers

Deux diagnostics en marchant ont été organisés sur deux espaces choisis du parc : le Bois de Florimond et les lagunes de Harnes (séquence 4) et le marais de la Galance, terriil 94/94a & l'étang du Brochet Harnésien (séquence 3). Ils ont respectivement eu lieu les samedis 2 et 9 juin 2018. Un diagnostic participatif en marchant est une balade avec des usagers du parc, selon un circuit défini avec divers points d'arrêt, afin d'obtenir leurs ressentis et leurs points de vue sur cet espace qu'ils ont l'habitude de pratiquer. Cet aspect sensible et «vécu» du site complète le diagnostic paysager.

Afin de communiquer sur la démarche, des affiches et flyers (Annexes II à V) ont été diffusés sur les réseaux des mairies, trois semaines avant l'événement. Après inscription par mail, le point de départ était révélé aux participants, dans l'optique de connaître leur nombre exact.

Ces parcours ont duré deux heures. Treize et douze participants ont respectivement été mobilisés dans les communes de Harnes (séquence 4) et de Noyelles-sous-Lens (séquence 3) (figure 33). Les départs se sont effectués depuis les églises des communes au cœur du bourg, afin de comprendre comment s'articulent le chemin vers le parc et ses accès. De plus, des volontaires étaient munis d'un carnet d'observation afin de noter, au cours du circuit, leurs impressions (les sons, les points de vue, ...), les points positifs et négatifs, ainsi que des pistes d'amélioration (Annexe XI).



Figure 33 : Les diagnostics en marchant. 1 : à Harnes. 2 à Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018)

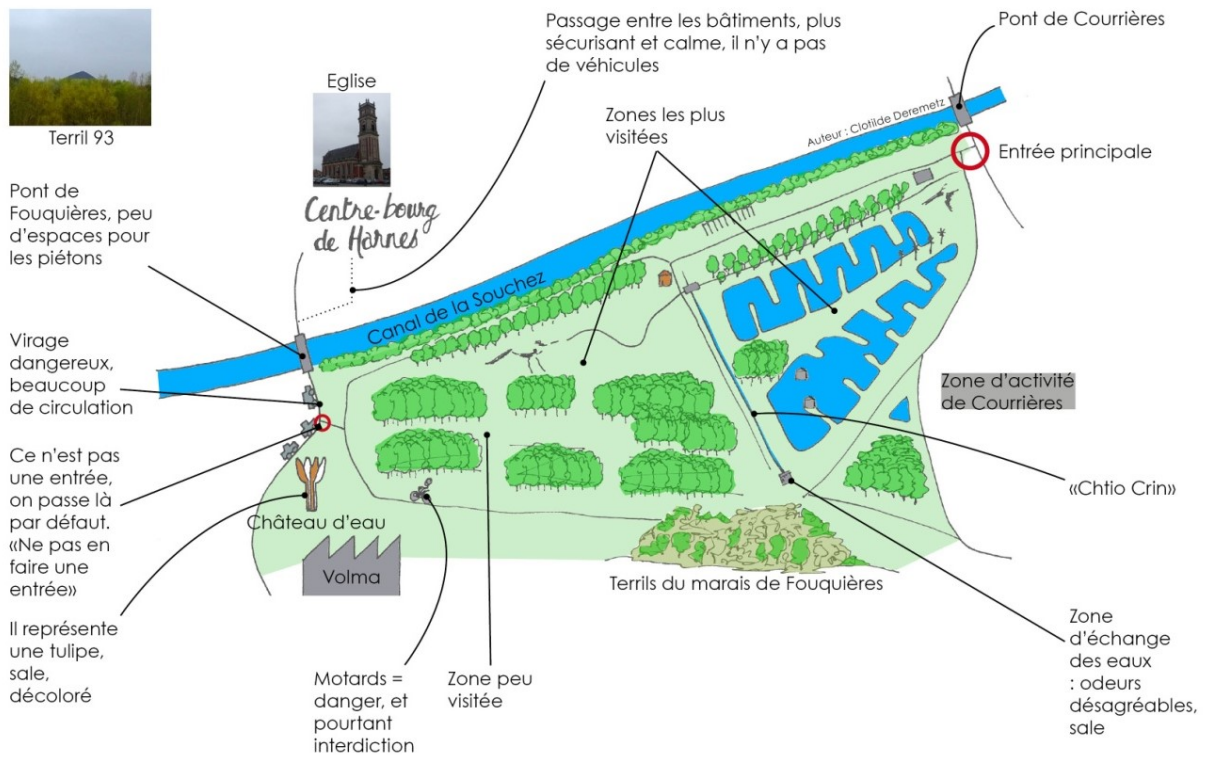
Différents thèmes ont été abordés durant les balades : l'accessibilité, la sécurité, la signalétique, les éléments appréciés du parc, les idées d'amélioration... Les résultats ont été retranscrits sous forme d'un schéma et de nuages de mots (figure 34 et 35).

A Harnes, les idées majeures sont le calme, la propreté ainsi que le caractère paisible et « nature » du lieu. De plus, les dégradations ou les nuisances (moto) ainsi que la sécurité sont des éléments souvent soulevés par les participants.

A Noyelles-sous-Lens, les couleurs des végétations, la présence du terriil et la proximité à la nature sont les idées majeures. Cependant, elles sont souvent mises au second plan face à la vue et au bruit de l'autoroute A21, sur une grande partie du marais de la Galance, ainsi qu'à l'entreprise Recytech, en bordure du site. L'insécurité dans cet espace est aussi évoquée. De plus, la balade s'est effectuée en juin, la végétation était alors abondante et haute ce qui restreint la visibilité.

Dans les deux cas, un manque de signalétique et de mobilier (tels que des bancs et des panneaux) ont été évoqués.

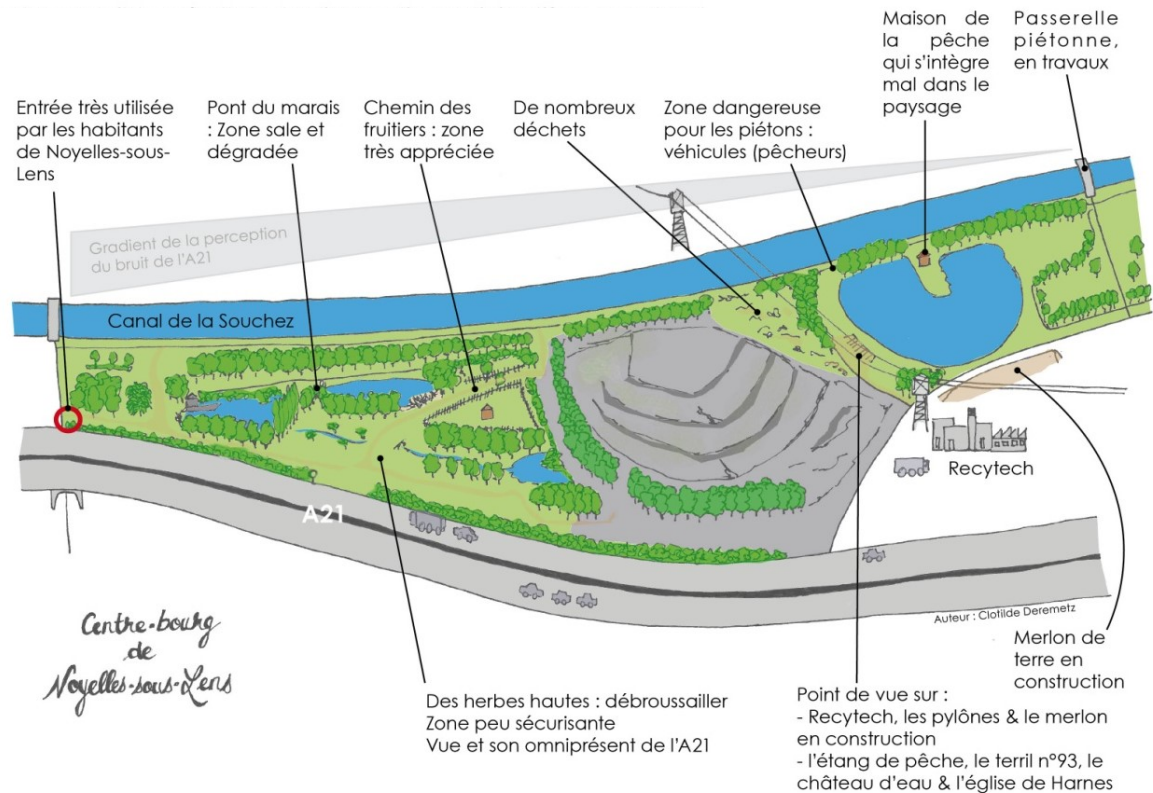
Ces éléments seront pris en compte dans la réflexion sur les enjeux.



POINTS POSITIFS	« il y a des points de repère, on n'est pas perdu »	<b>« agréable »</b>	POINTS NEGATIFS	<b>« il y a toujours des dégradations »</b>	
	<b>« calme »</b>	« Chtio crin, c'est le «fleuve» qui passe ici »		« Les lentilles dans les bassins »	« quand il fait chaud, là au soleil, ça tape » [la grande pelouse à côté des lagunes]
	« selon les saisons c'est différent »	« ça a toujours un charme » [les lagunes]		« Les motos, c'est dangereux quand on se balade avec les enfants. On en croise tout le temps »	« les chasseurs tirent sur les panneaux, pour s'entraîner »
	<b>« à chaque fois on découvre, c'est sauvage »</b>	<b>« odeurs agréables »</b>			<b>« manque de signalétique »</b>
	« c'est une belle allée » [l'allée bordée d'arbres près des lagunes]	« c'est bien entretenu »			« il n'y a plus de toilettes, ils ont été fermés car ils étaient dégradés »
	« bruits des oiseaux agréables »	« les rosiers sauvages »			
	<b>« propre »</b>	<b>« paisible »</b>			
	« la passerelle, ils en ont laissé un morceau en souvenir »	« zen »			
	« le Bois de Florimond, c'est la découverte »	« la passerelle, est-ce qu'elle va être refaite? »			
	« indicateur de faune et de flore »	« c'est tout vert »		<b>IDEES D'AMELIORATION</b>	
	<b>« la vieille passerelle piétonne »</b>	« nettoyer les panneaux »			
		« des poubelles aux entrées et sorties »			
		« des bancs »			
		« ne pas mettre de macadam partout »			

Figure 34 : Résultats du diagnostic en marchant - Secteur de Harnes. (Deremetz, 2018)





POINTS POSITIFS

- « Bruit de la nature »
  - « accessible à beaucoup de monde »
  - « des points d'eau »
  - « belle végétation »
  - « Bocage normand » ou « l'Aubrac » ou « coin de campagne » [le chemin des fruitiers]
  - « Bruits des oiseaux »
  - « aspect rustique » [marais de la Galance]
- « calme »**
- « végétation variée »
  - « c'est un terrib, c'est de chez nous »
  - « la vue sur le terrib »
  - « couleurs verdoyantes »
  - « beau lac, belle végétation »
  - « calme et apaisant »
  - « ici, on peut faire de belles balades »
  - « Bruits de la nature »

POINTS NEGATIFS

- « l'odeur de Recytech »
- « C'est moche et ça pue » [Recytech]
- « pas assez entretenu, endroit pas rassurant, ça craint » [à l'ouest du terrib]
- « je viens courrir seule... avec une bombe lacrymo »
- « nombreux passages de véhicules motorisés » [chemin de halage côté étang du brochet harnésien]
- « les orties autour des bancs »
- « des déchets »
- « manque de respect des gens » [les déchets]
- « c'est toujours cassé, sale » [la passerelle du marais]
- « manque de signalétique »
- « à aménager pour les handicapés et les poussettes »
- « si on ne connaît pas, on peut se perdre »
- « le bruit de l'A21 »
- « dangereux, sale, beaucoup de déchets »

IDEES D'AMELIORATION

- « débroussailler »
- « enlever les branches »
- « un mur anti-bruit côté A21 »
- « plus de bancs en bois et de signalétique »

Figure 35 : Résultats du diagnostic en marchant - Secteur de Noyelles-sous-Lens. (Deremetz, 2018)

Des questionnaires ont été soumis au public lors du salon « Des Racines et des Hommes » à Harnes le 19 juin 2018. Au cours de ce salon dédié à l'environnement, le résultat de l'enquête s'est limité à 12 questionnaires. Divers éléments historiques concernant le parc ou les usages ont été apportés par des personnes natives des communes propriétaires du parc ou avoisinantes. La majorité des personnes ayant répondu sont des retraités.

On notera en particulier :

- La balade en VTT sur l'ensemble de la berge du parc, mais aussi via le cavalier 98 longeant le terri n°93 de Harnes, au nord.
- La possibilité de se baigner, il y a 60 ans.
- L'enquête a révélé que peu de personnes connaissent les « Berges de la Souchez » en tant que parc, mais plutôt les divers espaces qui le composent (les lagunes de Harnes ou le Bois de Florimond, par exemple).

### III.1.7 Un site en cours de réaménagement

Le parc est actuellement en cours de réaménagement. Plusieurs zones (figure 36) ont été ciblées afin de proposer de nouveaux usages. Il s'agit de se réapproprier le canal grâce au développement des quais à Courrières et Loison-sous-Lens, de développer l'usage sportif sur le terri 94/94a, ou encore de valoriser des points de vue. En parallèle, les cheminements seront remis en état. Ces éléments sont à prendre en compte quant aux enjeux et préconisations de gestion.



Figure 36 : Localisation des aménagements. (CEN NPC, 2018)

### III.1.2 Synthèse du diagnostic écologique

Différents inventaires faune – flore ont été réalisés sur l'ensemble du parc par Eline Vasseur. Ils ont été complétés par les différentes données naturalistes disponibles des années précédentes. La patrimonialité des espèces a été mise en évidence. Les résultats vont permettre de déterminer les zones d'intérêt du parc, qu'il est judicieux de passer en convention de gestion afin de préserver les espèces qui y sont présentes, et les espaces qui bénéficieront plutôt de la mission conseil du Conservatoire. Une synthèse des résultats obtenus est présentée ci-dessous.

#### Faune

Les inventaires « faune » ont été réalisés sur les groupes suivants : oiseaux, orthoptères, amphibiens, odonates, rhopalocères, hétérocères, mammifères, reptiles (tableau 1) (Deremetz & Vasseur, 2018).

Tableau 1 : Synthèse de la faune inventoriée sur le parc.

	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Oiseaux	69	14
Orthoptères (criquets, sauterelles)	13	2
Amphibiens	6	3
Rhopalocères (papillons de jour)	24	2
Hétérocères (papillons de nuit)	12	0
Mammifères	4	2
Reptiles	2	0

#### Flore et habitats

Les habitats dominants dans le parc sont les plantations de feuillus, du fait des nombreux réaménagements que le parc a connu depuis l'exploitation minière : ils représentent 42% de la surface totale (tableau 2).

Les inventaires « flore » ont mis en évidence 229 plantes, dont 21 espèces patrimoniales et 8 espèces exotiques envahissantes (la Renouée est la plante EEE majoritaire) (Deremetz & Vasseur, 2018).

Tableau 2 : Habitats composant le parc.

Habitats	Pourcentage sur la surface du parc
Forêts de feuillus	42%
Friches vivaces mésoxérophiles mésothermophiles	12%
Zones en eau	7%
Sol nu	7%
Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles	6%
Fourrés d'Aubépine à un style	4%
Zone tondue	4%
Bâti, zone bétonnée	4%
Zone prairiale fauchée non prospectée	4%
Champs	1%
Habitats représentants moins d'1% du site, telles que les roselières (0,4%)	10%

## Gestion actuelle

La gestion actuelle du parc est hétérogène. En effet, chaque commune gère les espaces qui font partie de son périmètre. Seule la commune de Loison-sous-Lens fait appel à une société extérieure pour gérer la base de loisirs. Le service espaces verts de la ville de Courrières pratique la gestion différenciée des espaces dans le parc Léo Lagrange : des chemins sont fauchés, et le reste des espaces reste en friche, cela favorise la biodiversité. De plus, les lagunes de Harnes sont gérées par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. Cette diversité d'acteurs complexifie la gestion du parc.

*Ainsi, différentes données ont été recensées, en termes écologique et paysager, tout en prenant en compte l'avis des usagers. Ce « poumon vert », atout pour le territoire et plus localement pour les quatre communes concernées, comporte cependant quelques dysfonctionnements. Quelles préconisations de gestion, réalistes, à la fois écologique et paysagère, peut-on proposer pour mettre en valeur et pérenniser les Berges de la Souchez ?*

### III.1.3 Des enjeux paysagers et écologiques

Après une synthèse des principaux éléments du diagnostic et principalement des dysfonctionnements, différents enjeux ont été mis en évidence, ainsi que leurs facteurs favorables et défavorables (tableau 3), en concertation entre paysage et écologie :

- Quatre enjeux paysagers (en bleu dans le tableau 3).
- Un enjeu paysager/écologique (en vert dans le tableau 3).
- Trois enjeux écologiques, suite à la priorisation des espèces patrimoniales et des habitats en fonctions des différents facteurs qui influencent leurs évolutions (en jaune dans le tableau 3).

Tableau 3 : Les enjeux paysagers et écologiques.

Enjeu	Justification	Facteurs d'influence	
		Défavorables	Favorables
La gestion concertée à l'échelle locale	L'implication des usagers aux côtés des gestionnaires et communes favorise la pérennité et le respect du site, et de la gestion mise en place.	- Difficulté à mobiliser la population. - Financement et temps mobilisables. - Secteur comportant peu de bénévoles du Conservatoire. - Manifestations extérieures parfois non maîtrisées.	- Implication des municipalités. - Site multi-usages.
L'intégration paysagère et les connexions au sein du territoire	Le site est situé au cœur d'un espace fortement urbanisé et constitue un « poumon vert ». Il s'intègre tel un parc urbain au sein d'un territoire comportant d'autres espaces, au passé minier, aujourd'hui reconvertis ou en reconversion. Les connexions pouvant exister entre ces divers espaces ancrent d'autant plus le parc dans le territoire.	- Les pressions foncières. - La dynamique naturelle. - Les EEE (Renouée du Japon...). - L'A21, canal de la Souchez, zones urbanisée isolant le site. - Les incivilités (dépôts de déchets, dégradations...)	- Le classement au titre des sites du terril 94/94a. - Présence de nombreux espaces de « nature » aux alentours du site. - Volonté territoriale de valoriser le parc (Chaîne des parcs).
Sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité	Le parc est le lieu privilégié de dépôts de déchets (pain, appareils ménagers, bouteilles, plastiques, ...). Suite aux divers réaménagements, il va être soumis à une fréquentation accrue. Pour que chacun profite de ce parc (atout dans un contexte urbain), il est important de sensibiliser quant au respect de l'environnement et de la biodiversité.	- Dépôts « sauvages » difficiles à surveiller sur un site de 200 ha. - Financement et temps mobilisables. - Les incivilités (dépôts de déchets...).	- Implication des municipalités. - Nombreuses écoles à proximité. - Nombreuses associations - Présence d'espèces patrimoniales (flore : Pavot

			cornu... ; faune : Tourterelle des bois...).
<b>Patrimoine historique et social</b>	Le site comporte une multitude d'espaces dont le terriil 94/94a, témoin du passé historique minier, ou encore des friches minières reconverties, les lagunes de Harnes. Le parc est un espace public et ainsi un lieu de mixité sociale.	- Peu d'information et de valorisation du patrimoine. - Absence de signalétique. - Fréquentation. - Aménagements en cours. - Incivilités (déchets, dégradation du mobilier).	- Valorisation du territoire. - Classement du terriil 94/94a.
<b>Fonctionnalité du site à l'échelle locale</b>	Les connexions entre les milieux naturels et néo-naturels, comme les terrils, sont importantes pour le maintien et la conservation des populations (brassage génétique entre autre). Ainsi, il peut y avoir des échanges au sein des cortèges d'espèces présentes dans le parc avec les milieux similaires alentours.	- Site isolé dans une matrice paysagère dégradée (zones de cultures, zones urbaines, A21, canal de la Souchez). - Espaces semi-naturels situés à au moins 2 km de distance.	- Politique de la Trame Verte et Bleue.
<b>Fonctionnalité des milieux aquatiques (mares temporaires, étangs, lagunes, ruisseau)</b>	Le bon fonctionnement de ces milieux est indispensable au maintien des espèces patrimoniales s'y développant et/ou s'y reproduisant (Triton ponctué, Alyte accoucheur, Crapaud calamyte). Les milieux aquatiques représentent des zones d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux.	- Comblement naturel des mares et fossés. - Dysfonctionnement de la lagune. - Eutrophisation des masses d'eau.	- Présence importante des milieux aquatiques sur le site d'étude.
<b>Végétations rivulaires et roselières</b>	Ce sont des habitats peu développés sur le site d'étude pouvant abriter des espèces patrimoniales comme le Bruant des roseaux ou le Martin-pêcheur.	- Mauvaise gestion actuelle : fauches printanières et estivales réalisées sur les roselières et les végétations rivulaires.	/
<b>Mosaïque des habitats mésophiles : pelouses, friches, milieux prairiaux et boisements spontanés</b>	Les milieux ouverts représentent des ressources nectarifères importantes pour les espèces pollinisatrices (Apoides, Syrphes, Lépidoptères) et sont composés d'un cortège d'espèces patrimoniales (Demi-deuil, Potentille argentée, Lapin de garenne). De plus, ils concourent à l'identité paysagère du site (friche fleurie et colorée) et à la diversité des ambiances. Les boisements participent à la mosaïque des habitats et présentent un cortège d'espèces patrimoniales comme le Petit mars changeant ou la Tourterelle des bois.	- Dynamique végétale progressive. - Mauvaise gestion actuelle : fauches printanières. - Fréquentation du site. - Plantation de feuillus réalisés dans le passé présentant une part importante des espaces boisés du site d'étude. Ils entravent le bon développement des boisements spontanés. - Présence d'EEE (participe à l'érosion de la flore autochtone par compétition).	- Zones ouvertes relativement bien représentées sur le site d'étude. - Présence du Lapin de garenne (contribue à la conservation des milieux ouverts). - Boisement se développant naturellement sur les friches de Harnes.

### III.1.4 Les préconisations de gestion

Les facteurs d'influence permettent de déterminer les actions qui vont dans le sens de la réalisation des enjeux. Ainsi, quatre objectifs à long terme, deux écologiques et deux paysagers (respectivement en noir et bleu dans le tableau 4) ont été déterminés. A chaque objectif à long terme correspondent plusieurs objectifs du plan de gestion (tableau 4).

Tableau 4 : Définition des objectifs à long terme et des objectifs du plan de gestion.

Enjeu	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs du plan de gestion
Fonctionnalité des milieux aquatiques (mares temporaires, ruisseaux, étangs, marais et lagunes)	<b>Restaurer le fonctionnement des masses d'eau et de leurs végétations associées</b>	Comblement naturel des mares et fossés	<b>Favoriser l'amélioration de la qualité des eaux et le caractère ouvert des mares</b>
		Eutrophisation des eaux	
Végétations rivulaires et roselières		Fauches printanières et estivales réalisées sur les roselières et les	<b>Maintien des 3 hectares de roselière existantes et étendre l'habitat sur au moins 1 hectare</b>

		végétations rivulaires	
Mosaïque d'habitats mésophiles : pelouses, friches, milieux prairiaux et boisements spontanés	<b>Conserver la biodiversité des milieux ouverts et favoriser les boisements spontanés</b>	Dynamique végétale progressive qui tend vers la fermeture des milieux ouverts	<b>Maintenir les milieux ouverts (friches, pelouses, prairies)</b>
		Nombreuses plantations de feuillus dans le passé entravant le développement des boisements spontanés	<b>Maintenir 11 hectares de boisements spontanés</b>
		Gestion actuelle du site d'études favorisant le développement d'EEE et limitant le bon développement des espèces autochtones ; érosion de la flore autochtone par implantation d'EEE	<b>Améliorer les pratiques pastorales et sensibiliser les services techniques à la gestion d'espaces naturels et des EEE</b>
Fonctionnalité du site à l'échelle locale	<b>Garantir la pérennité paysagère et écologique du site</b>	Politique de trame verte et bleue Site isolé dans une matrice paysagère dégradée, avec des espaces naturels et semi-naturels situés à au moins 2 km de distance.	<b>Améliorer la perméabilité de la matrice paysagère urbaine</b>
Intégration paysagère et connexions au sein du territoire		Classement au titre des sites du terroir 94/94a. Volonté territoriale de valoriser le parc (au sein de la Chaîne des parcs) Incivilités (dépôts de déchets...)	<b>Valoriser localement le parc en faveur du cadre de vie et du développement touristique</b>
Gestion concertée		Nombreux usagers. Implication des municipalités. Site multi-usages. Difficulté à mobiliser la population. Financement et temps mobilisables. Secteur comportant peu de bénévoles du Conservatoire.	<b>Créer une dynamique d'acteurs pour la pérennité du parc</b>
			<b>Créer une culture commune écologique et paysagère</b>
Sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité	<b>Garantir l'information et la sensibilisation du public tout en préservant le site</b>	Nombreuses écoles à proximité. Nombreuses associations. Présence d'espèces patrimoniales. Dépôts « sauvages » difficiles à surveiller sur un site de 200 ha. Financement et temps mobilisables.	<b>Informier et sensibiliser les usagers (à la biodiversité, au respect de l'environnement, au paysage local et à son histoire...)</b>
Patrimoine historique et social		Valorisation du territoire. Classement du terroir 94/94a. Fréquentation. Aménagements en cours. Incivilités de type dépôts de déchets, dégradation du mobilier.	<b>Valoriser le patrimoine historique et naturel lié au terroir 94/94a</b>

Les objectifs à long terme ainsi que les objectifs du plan de gestion sont détaillés en opérations de gestion. Des indicateurs d'évaluation sont mis en place pour mesurer l'évolution de la réalisation des objectifs à long terme. Pour illustrer le propos, nous détaillons l'exemple de l'OLT « Garantir l'information et la sensibilisation du public tout en préservant le

site » (tableau 5). Tous les OLT sont détaillés selon le même schéma.

Tableau 5 : Détails de l'OLT « Garantir l'information et la sensibilisation du public tout en préservant le site ».

Définition des indicateurs d'évaluation					
Résultats attendus		Indicateur (d'état)	Paramètres à mesurer	Suivis	Code
Création d'un schéma d'accueil		Fait / pas fait	-	-	-
Création de la plaquette informative du parc		Fait / pas fait	-	-	-
Définition des indicateurs d'évaluation des objectifs du plan de gestion et des opérations associées					
Objectif du plan	Résultats attendus	Indicateurs	Paramètres à mesurer	Opération	Code
Informer et sensibiliser les usagers (à la biodiversité, au respect de l'environnement, au paysage local et à son histoire...)	Grand public sensibilisé et informé	Animations	Nombre d'animations	Animations grand public et scolaire	FA10
		Tables de lecture	Nombre de tables de lecture	Mise en place de tables de lecture	FA11
		Panneaux	Nombre de panneaux	Installations de panneaux concernant les usages interdits/autorisés aux entrées du parc	FA12
	Sécurité des usagers	Panneaux	Nombre de panneaux	Remise en valeur des panneaux informant quant à la chasse dans le parc (concertation avec les associations de chasse)	FA13
	Diminution de la quantité de déchets dans le parc	Déchets	Nombre de zones comportant des déchets	Organisation de collectes de déchets	FA06
		-	-	Installation de poubelles, à vider régulièrement	FA14
	Implication des usagers dans la vie du parc	Collecte, suivi, construction	Fonction de ce qu'il y a à faire	Mise en place de chantiers ou de suivis participatifs	AD12
Valoriser le patrimoine historique et naturel lié au terriil 94/94a	Appropriation du terriil 94/94a tout en préservant la biodiversité qui s'y est développée	-	-	Réaliser un schéma d'accueil du public sur le terriil 94/94a	FA15
		-	-	Réaliser un circuit (boucle autour du terriil) pour la mise en valeur et la découverte du patrimoine	FA16
		Tables de lecture	Nombre de tables de lecture	Mise en place de tables de lecture	FA11

Le détail de chaque objectif à long terme nous permet d'aboutir à différentes opérations de gestion, synthétisées dans le tableau ci-dessous (tableau 6).

Tableau 6 : Synthèse des objectifs et des opérations de gestion.

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Intitulé des opérations	Codes	
Restaurer le fonctionnement des masses d'eau et de leurs végétations associées	Suivi des habitats sur la zone restaurée		SE01	
	Veille sur les espèces prioritaires		SE02	
	Favoriser l'amélioration de la qualité des eaux et le caractère ouvert des mares	Remise en état du fonctionnement du lagunage		TU01
		Faucardage et curage des mares et fossés		TU02
		Suivis floristiques des zones restaurées		SE03
	Maintien des 3 ha de roselière existante et étendre l'habitat sur au moins 1 ha	Fauche automnale exportée des roselières		TE01
		Libre évolution « surfacique » de la roselière du marais de la Galance		TE02
Cartographie des roselières au terme du PDG		SE04		
Conserver la biodiversité des milieux ouverts et favoriser les boisements spontanés	Veille sur les espèces patrimoniales		SE05	
	Cartographie des habitats		SE06	
	Maintenir les milieux ouverts (friches, pelouses, prairies)	Débroussaillage des pelouses et friches notamment du marais de la Galance et exportation des produits de fauche		TU03
		Fauche tardive des milieux ouverts		TE03
		Cartographie des habitats		SE06
	Améliorer les pratiques	Sensibilisation des équipes techniques à la gestion		TE04

	pastorales et sensibiliser les services techniques à la gestion d'espaces naturels	d'espaces naturels		
		<i>Fauche exportée pluriannuelle de la Renouée du Japon</i>	TE05	
	Maintenir 11 ha de boisements spontanés	Cartographie des EEE	SE07	
		Cartographie des habitats	SE06	
Garantir la pérennité paysagère et écologique du site	Améliorer la perméabilité de la matrice paysagère urbaine	Accompagner la réflexion quant au développement d'autres espaces verts	AD01	
		<i>Fauche des friches de part et d'autre des chemins, en été</i>	TE07	
	Valoriser localement le parc en faveur du cadre de vie et du développement touristique	<i>Entretien des abords des bancs, tables et poubelles</i>	TE08	
		<i>Choisir un mobilier homogène qui s'intègre dans le paysage, sur l'ensemble du parc</i>	AD02	
		<i>Création d'un comité du parc pour la surveillance du site ou présence de conservateurs bénévoles</i>	PO01	
		<i>Surveillance du site</i>	PO02	
		<i>Coupe des frênes atteints de chalarose (risque de chutes de branches)</i>	TU04	
		<i>Sécuriser le passage pour les piétons, abaisser la vitesse autorisée</i>	FA01	
		<i>Installer des panneaux (« direction les Berges de la Souchez ») au sein des centre-bourgs des communes</i>	FA02	
		<i>Nettoyage et remise en couleurs du château d'eau de Harnes (concertation avec la CALL)</i>	IO01	
		<i>Réaliser des marquages au sol ou installer des dalles afin de mettre en valeur les points de vue</i>	FA03	
		<i>Mise en place d'un bardage bois ou de peinture (marron) sur les murs extérieurs de la maison de l'étang</i>	FA04	
		<i>Identifier, mettre en valeur et rendre accessibles les entrées principales et secondaires</i>	FA05	
		<i>Remplacer ou supprimer les éléments de mobilier dégradés (gabions, panneaux « Au fil de l'eau »)</i>	IO02	
		<i>Accompagner la réflexion quant au développement des zones de stationnement à proximité du parc</i>	AD03	
		<i>Accompagner la réflexion quant aux nuisances (bruit de l'A21, odeurs de Recytech et Sotrenor)</i>	AD04	
		<i>Remise en état du fonctionnement du lagunage</i>	TU01	
		<i>Exporter les déchets présents au niveau de point d'échange des eaux des lagunes pour limiter les odeurs</i>	TE09	
		<i>Organisation de collectes de déchets</i>	FA06	
		<i>Remise en état des structures taguées dans le parc. Mise en place de street art, pour mettre en valeur ces zones tout en cadrant ce qui est peint</i>	FA07	
		<i>Accompagner la réflexion quant à la végétalisation du merlon (concertation avec Recytech)</i>	AD05	
		<i>Remettre en état les marquages au sol des terrains de sport (lagunes, parc Léo Lagrange)</i>	AD06	
		<i>Réalisation de la plaquette du site (plan, éléments paysagers, espèces, usages autorisés/interdits)</i>	FA08	
		<i>Réalisation du schéma d'accueil du public du parc</i>	FA09	
		<i>Accompagnement de la réflexion quant au devenir de la friche est de Harnes (dans la séquence 1)</i>	AD07	
		<i>Déterminer de nouveaux circuits de randonnée au sein du parc et mettre en place la signalétique correspondante</i>	AD08	
		<i>Suivi des conceptions d'urbanisme</i>	AD09	
		<i>Mettre en place un partenariat concernant la gestion, avec Eden 62 ou d'autres organismes</i>	AD10	
		Créer une dynamique d'acteurs pour la pérennité du parc	<i>Organisation d'un comité de gestion</i>	AD11
			<i>Création d'un comité du parc pour la surveillance du site ou présence de conservateurs bénévoles</i>	PO01
	<i>Mise en place de chantiers ou de suivis participatifs</i>		AD12	
	Créer une culture	<i>Réitérer les diagnostics participatifs en marchant</i>	AD13	
<i>Gérer le site en intégrant les enjeux écologiques et</i>		AD14		



	commune écologique et paysagère	<i>paysagers, et trouver un équilibre entre les deux</i>	
Garantir l'information et la sensibilisation du public tout en préservant le site	<i>Suivi initial et final de l'état du parc</i>		SE08
	Informer et sensibiliser les usagers	<i>Animations grand public et scolaire</i>	FA10
		<i>Mise en place de tables de lecture</i>	FA11
		<i>Installations de panneaux concernant les usages interdits/autorisés aux entrées du parc</i>	FA12
		<i>Remise en valeur des panneaux informant quant à la chasse dans le parc (concertation avec les associations de chasse)</i>	FA13
		<i>Organisation de collectes de déchets</i>	FA06
		<i>Installation de poubelles, à vider régulièrement</i>	FA14
	Valoriser le patrimoine historique et naturel liés au terroir 94/94a	<i>Mise en place de chantiers ou de suivis participatifs</i>	AD12
		<i>Réaliser un schéma d'accueil du public sur le terroir 94/94a</i>	FA15
		<i>Réaliser un circuit (boucle autour du terroir) pour la mise en valeur et la découverte du patrimoine</i>	FA16
<i>Mise en place de tables de lecture</i>		FA11	

Les objectifs écologiques sont ainsi orientés vers le maintien ou la restauration de certains habitats, les suivis des végétations (autochtones ou envahissantes) ainsi que sur la sensibilisation des services techniques à la gestion d'espaces naturels. Les objectifs paysagers sont orientés vers la mise en valeur, l'accessibilité, l'attractivité, la participation des usagers ainsi que sur l'intégration du site dans son contexte.

## IV. Discussion des résultats et limites

### ❖ Les méthodes

Tout d'abord, le temps alloué de trois mois pour réaliser le diagnostic paysager a été un avantage et peu de projets suivent cet exemple. En effet, les diagnostics paysagers sont bien souvent plus courts. Cela a permis d'approfondir le diagnostic paysager et de mettre en place une démarche participative : les diagnostics participatifs en marchant.

Au vu de la superficie importante du parc (200 ha), nous avons travaillé selon différentes séquences (6), ce qui nous a permis de clarifier nos propos, de mieux nous organiser et de communiquer facilement sur les différents sujets inhérents au parc.

Nous avons utilisé la méthode du diagnostic participatif en marchant, dans l'optique de recueillir un maximum d'informations provenant des usagers. Trois diagnostics étaient prévus à l'origine (à Harnes, Noyelles-sous-Lens et Courrières), et seuls deux ont été réalisés (Courrières a été annulé). Les supports de communication (flyers et affiches) ont été transmis aux mairies qui les ont diffusées localement : trois semaines avant l'événement à Harnes et Noyelles-sous-Lens, et une semaine avant à Courrières. Lors de la semaine précédant les diagnostics, aucune inscription n'a été recensée. Il s'est avéré nécessaire de relancer la communication. Une des difficultés rencontrées pour la réalisation de ces diagnostics a été la mobilisation des usagers dans une telle démarche. Afin d'améliorer cette dernière, quelques idées peuvent être apportés. Dans un premier temps, il pourrait être envisagé de diffuser plus largement les documents de communication : affichage dans les commerces, diffusion dans les boîtes aux lettres... Mais cela demande aussi plus de temps. Dans un second temps, l'inscription obligatoire par mail n'a pas fonctionné de manière optimale. En effet, l'idée était d'imposer l'inscription, suite à laquelle le point de départ du diagnostic était transmis, afin de contrôler le nombre de participants et de pouvoir organiser au mieux l'événement (documents à fournir, déroulé de la balade...). Lors des deux diagnostics organisés, au point de départ, il y a eu plus de participants que prévu, ce qui est un point positif. Malgré un manque de participation à ces diagnostics, les résultats nous ont permis de collecter de nombreux éléments et d'intégrer des aspects sensibles et sociaux,

non mis en évidence lorsqu'on est extérieur au territoire et plus localement aux communes. En outre, les supports fournis lors des balades (cahier d'observation, Annexe VIII) pourraient être améliorés. Les balades comportaient divers points d'arrêts, il serait judicieux de réaliser un tableau d'observation pour chaque point, au lieu d'un pour trois, pour plus de clarté. Les diagnostics en marchant constituent un exercice complexe. L'animation d'une telle démarche nécessite d'être à l'écoute des autres, de prendre du recul mais aussi de participer aux débats ou de questionner. Les participants doivent ainsi pouvoir s'exprimer sur leur ressenti par rapport à un espace. Cependant, la beauté ou l'appréciation de tel ou tel élément du paysage est subjective et propre à chacun. Il faut ainsi savoir faire la part des choses lors de la synthèse des résultats.

Abordons maintenant l'enquête. Les questionnaires réalisés ont eu pour but de compléter les informations apportées par les diagnostics en marchant. Cependant, les résultats ne sont pas assez nombreux pour déduire une analyse significative de la fréquentation du parc. Les personnes enquêtées étaient majoritairement des retraités connaissant et pratiquant divers espaces des Berges de la Souchez. Ces questionnaires ont permis de compléter le diagnostic quant aux usages, à l'histoire du parc et d'alimenter la réflexion quant aux préconisations de gestion.

### ❖ L'association du paysage et de l'écologie

Les volets paysager et écologique du travail ont été menées de concert, ce qui permet de proposer un diagnostic et des propositions de gestion les plus en accord possible avec ce qui a été vu sur le terrain ou appris de nos différents interlocuteurs. Les différents échanges, réguliers, entre l'écologie et le paysage du parc durant les six mois ont permis d'alimenter et de mener à bien le travail. Les rencontres avec les DGS des mairies nous ont permis d'apprendre de nombreuses informations utiles à la compréhension d'un site et de ses environs jusqu'alors inconnus. Ces échanges nous ont permis d'aborder le volet écologique, quant à la gestion, mais aussi paysager, parfois difficile à comprendre ou à faire émerger dans les discussions. En effet, la différence entre paysage et écologie n'est pas toujours évidente. L'analyse paysagère traite de divers points comme les usages, les ambiances, les points de vue, les aménagements et le mobilier, l'accessibilité et la sécurité, et « ne se limite pas aux perceptions visuelles » (Pruvost, 2017).

Au sein du Conservatoire, les plans de gestion commencent à intégrer le volet paysager qui apporte une autre vision de l'espace, en étant complémentaire de la vision écologique. Les différents supports graphiques (blocs diagrammes, croquis) apportent une autre façon de voir les choses tout en complétant les différentes cartographies présentes dans les documents (plans de gestion, diagnostics).

De plus, le carnet de synthèse (Annexe VII), abordant l'ensemble de l'approche paysagère tout en intégrant des éléments du diagnostic écologique, permet de communiquer sur le travail réalisé, et est abordable par tout public (élus, techniciens, usagers). Les documents de gestion sont complets en termes scientifiques mais parfois complexes à comprendre. Ainsi, « l'approche paysagère semble plus accessible pour le non-spécialiste » (Bernard & al., 2014).

Le parc comporte une diversité en termes de faune et de flore, qu'on peut qualifier de biodiversité ordinaire, comportant un cortège d'espèces d'intérêt patrimonial. Depuis plusieurs années, les bienfaits des espaces verts, et des végétaux sont prouvés sur la santé humaine (bien-être physique et mental), mais aussi sur la qualité de l'air. Les espaces publics et plus précisément les parcs sont des lieux de rencontre (Pante& cité, 2016). Cela est d'autant plus vrai dans les zones urbanisées, comme le Bassin minier, où de nombreux espaces de friches minières tendent à être réaménagés. Un parc de l'ampleur des Berges de la Souchez, multi-usages, est un atout pour les communes avoisinantes à valoriser et à faire perdurer, tant pour la qualité du cadre de vie que pour la biodiversité. Le parc des Berges de

la Souchez, que l'on peut qualifier de parc urbain, est un milieu fortement anthropisé, d'autant plus avec les travaux d'aménagement en cours. Les enjeux écologiques sont peu nombreux. Cependant, la biodiversité ordinaire qui constitue le parc doit être prise en compte et préservée. Cela dépend donc de la gestion appliquée sur les espaces verts (Mehdi & Di Pietro, 2009). Les enjeux paysagers sont plutôt tournés vers la mise en valeur du site (accessibilité, signalétique) et son intégration, son attractivité ainsi que l'implication des usagers. Ce parc a la « capacité d'être un ailleurs épisodique » du fait de ses nombreux accès et de sa superficie (Long & Tonini, 2012).

« L'espace vert public est un écosystème où se croisent la valeur esthétique et l'intérêt fonctionnel du végétal ; c'est également un espace d'interaction privilégié entre l'homme et la biodiversité. » (Mehdi & Di Pietro, 2009). Ainsi, il semble judicieux de croiser les domaines de l'écologie et du paysage dans la gestion des espaces publics mais cela peut aussi s'élargir aux espaces dits naturels. « Le paysage est l'échelon environnemental et écologique à celui de l'écosystème. » (Métais, 2010). Le paysagiste est en mesure de tenir compte des enjeux écologiques et inversement pour l'écologue. Les démarches de chacun sont certes différentes : étude du lieu en lien avec son histoire, son contexte, sa culture et les usages, etc... pour le paysagiste ; approche fonctionnelle via divers paramètres comme les habitats, les espèces présentes, etc... pour l'écologue (Morin & al., 2016). La transversalité des disciplines implique aussi un dialogue régulier et la réalisation de compromis.

« La montée en puissance de l'écologie et du paysage [...] se traduit notamment par la mise en place de la TVB [...] » (Métais, 2010). Des outils juridiques permettent ainsi d'associer deux domaines complémentaires, le paysage et l'écologie, en prenant en compte des enjeux transversaux.

#### ❖ Les préconisations de gestion

Les préconisations de gestion proposées descendent de manière logique des enjeux déterminés suite au diagnostic. Les opérations finales proposées sont à retravailler au regard des différents éléments déjà réalisés par les communes et de l'avancée des travaux. La commande passée par les quatre communes concernées par le parc consiste en un diagnostic écologique. Ce dernier intègre une approche paysagère. Ce diagnostic écologique et paysager présente un état des lieux qui permet de rendre compte des problématiques du site ainsi que de décider quant à une gestion plus ou moins approfondie de la part du Conservatoire aux côtés des communes, sur certains espaces du parc.

Les opérations liées à l'écologie sont plus concrètes (en termes physiques) et facilement quantifiables, tandis que les opérations « paysagères » sont plutôt orientées vers l'accompagnement des réflexions ou la mise en valeur paysagère du site, tout en préconisant l'entretien des chemins ou la pose de panneaux. Elles sont complémentaires. Par exemple, le maintien du ratio 50% d'espaces ouverts – 50% d'espaces fermés (boisement) favorise à la fois la diversité des habitats mais aussi celle du paysage observé.

Un objectif à long terme est commun au paysage et à l'écologie : « Améliorer la perméabilité de la matrice paysagère urbaine ». Il s'agit ici de conforter le parc au sein d'un réseau de continuités écologiques à l'échelle locale. En effet, le parc est considéré en partie, au titre de la TVB régionale, comme un cœur de nature de type « terrils et autres milieux anthropiques ». Il se situe à proximité de ZNIEFF de type 1 comme le cavalier du terril 98 ou encore les marais et terril de Oignies et le bois du Hautois. Les anciens cavaliers ou voies de chemin de fer proches du parc constituent de potentiels chemins d'échanges pour la biodiversité. Ces mêmes cavaliers ou voies de chemin de fer constituent aujourd'hui des voies vertes facilitant le passage des usagers via des modes de circulation douce (à pied, VTT). Ainsi, les anciennes zones d'exploitation minière, aujourd'hui devenues « vertes », sont reliées entre elles. Le parc se situe à la fois dans un réseau écologique, paysager, historique et culturel.

## Conclusion

La requalification des friches minières au sein du Bassin minier est en enjeu actuel pour la valorisation du territoire. Ces espaces (terrils, anciennes cokeries, etc.) tendent à devenir des espaces « verts », de loisirs ou de nature et présentent une biodiversité qui leur est propre, ordinaire ou remarquable. Ces espaces, riches de l'histoire et de la culture du Bassin minier, deviennent ainsi des espaces publics de nature et de rencontre. Le parc « Les Berges de la Souchez » est ainsi en cours de réaménagement.

L'état des lieux effectué, à la fois paysager et écologique nous a permis de : mettre en évidence des dysfonctionnements (dépôts de déchets, gestion actuelle hétérogène, usages interdits, insécurité) mais aussi des atouts (parc multi-usages, de nombreux points de vue et connexions avec les alentours) ainsi que la présence d'une biodiversité ordinaire majoritaire et d'espèces patrimoniales. Ainsi, les préconisations de gestion proposées intègrent les enjeux paysagers et écologiques. Les préconisations visent à la fois à préserver des habitats, à sensibiliser les services techniques, à mettre en valeur le parc, à le rendre accessible et sécuritaire, à en faire un lieu de participation (démarches participatives). La démarche écologique a été complétée par la démarche paysagère et sociale (via les diagnostics participatifs en marchant) apportant un autre point de vue et d'autres manières de représenter l'espace.

L'alliance du paysage et de l'écologie a ainsi permis de proposer un état des lieux et des préconisations réalistes au regard du site et de ses usages. Il a fallu pour cela intégrer pour chaque domaine les enjeux et contraintes de l'autre.

Une telle démarche tend à se développer dans les plans de gestion du Conservatoire. La gestion des espaces, qu'ils soient des espaces verts publics ou encore des sites naturels, doit être réfléchi en amont d'éventuels projets, où l'implication de nombreux domaines s'avère judicieuse.

## Références bibliographiques

Bernard Nathalie, Mouget Thierry et Sanaa Nicolas, 2014. Approche paysagère – approche écologique : même combat ? Espaces naturels, revue des professionnels de la nature. N°48. p44 – 46..

Deremetz C., Vasseur Eline, 2018. Diagnostic écologique et paysager 2018 des Berges de la Souchez (Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, 62). Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Lillers. 140p.

DREAL Hauts-de-France, 2008. Atlas des paysages du Nord – Pas-de-Calais [en ligne]. Tome 1, 110p ; Tome 2, 9p ; Cahier Paysages miniers. 25p. URL : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/-Atlas-des-paysages-du-Nord-Pas-de-Calais->

Long Nathalie et Tonini Brice, 2012. « Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 12 Numéro 2. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/12931> ; DOI : 10.4000/vertigo.12931

Mehdi Lotfi, Di Pietro Francesca, 2009. L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité. Projets de paysage [en ligne]. URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l\\_espace\\_vert\\_public\\_lieu\\_d\\_interactions\\_entre\\_societe\\_et\\_biodiversite](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_espace_vert_public_lieu_d_interactions_entre_societe_et_biodiversite)

Métais Michel, 2010. Dossier « Réconcilier nature et paysage : intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité. Paysages, culture, nature : le paradoxe ? Espaces naturels, revue des professionnels de la nature. N°32. p20 - 21.

Mission Bassin Minier. Les paysages du Bassin minier Nord – Pas-de-Calais, dynamique d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif et vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Les Cahiers techniques de la Mission Bassin Minier [en ligne]. 2016. 70p. URL : [www.missionbassinminier.org/typo3conf/ext/in\\_docs/dl.php?id=340](http://www.missionbassinminier.org/typo3conf/ext/in_docs/dl.php?id=340)

Morin Sylvain, Sébastien Bonthoux and Philippe Clergeau, 2016. « Le paysagiste et l'écologue : comment obtenir une meilleure collaboration opérationnelle ? », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], Hors-série 24. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17356> ; DOI : 10.4000/vertigo.17356

Plante& Cité, 2013. Les bienfaits du végétal en ville. Synthèse des travaux scientifiques et méthodes d'analyse [en ligne]. 35p. URL : [https://www.plante-et-cite.fr/data/fichiers\\_ressources/pdf\\_fiches/experimentation/Note\\_Cercle\\_Cite\\_Verte.pdf](https://www.plante-et-cite.fr/data/fichiers_ressources/pdf_fiches/experimentation/Note_Cercle_Cite_Verte.pdf)

Pruvost Cyril. Elaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ? [en ligne] Mémoire d'ingénieur de l'Institut supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Option ingénierie du territoire. Agrocampus-Ouest. 2017. 72p. URL : <https://cel.archives-ouvertes.fr/MEM-AGRO-OUEST/dumas-01618499>

## Références sitographiques

- [1] CNRTL, Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales. Chevalement [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/chevalement> (consulté le 10 mai 2018)
- [2] CNRTL, Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales. Coke [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/coke> (consulté le 10 mai 2018)
- [3] CNRTL, Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales. Cokerie [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/cokerie> (consulté le 10 mai 2018)
- [4] Agence française pour la biodiversité, site thématique « biodiversité marine ». 2012. Glossaire – espèce patrimoniale [en ligne]. Disponible sur : <http://www.aires-marines.fr/Glossaire/Espece-patrimoniale> (consulté le 5 août 2018)
- [5] Bassin minier Nord – Pas-de-Calais, Mission Bassin Minier, 2012. Les terrils [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/les-terrils/> (consulté le 10 mai 2018)
- [6] Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Nos missions. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cen-npdc.org/decouvrir-csn/nos-missions.html> (consulté le 10 mai 2018)
- [7] Didier Castille, Amélie Fiévet, 2017. INSEE. Les Hauts-de-France passent la barre des 6 millions d'habitants [en ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr> (consulté le 24 juin 2018)
- [8] DREAL Hauts-de-France, 2018. Une industrie fortement présente, structurée autour de six pôles de compétitivité [en ligne]. Disponible sur : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Une-industrie-fortement-presente-structuree-autour-de-six-poles-de-competitivite#nh1> (consulté le 24 juin 2018)
- [9] Passion céréales, une culture à partager, 2018. Disponible sur : <https://www.passioncereales.fr/region/haut-de-france> (consulté le 13 août 2018)
- [10] Chambres d'Agriculture Hauts-de-France et Nord – Pas-de-Calais, 2017. Betterave à sucre, fiche #4 [en ligne]. Disponible sur : [https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/publications/Hauts-de-France/Filiere-betteraves.pdf](https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Hauts-de-France/Filiere-betteraves.pdf) (consulté le 13 août 2018)
- [11] Euralens. Euralens, au cœur d'une nouvelle métropole. La Chaîne des parcs [en ligne]. Disponible sur : <http://www.euralens.org/actions/la-chaine-des-parcs.html> (consulté le 16 juin 2018)
- [12] Pôle métropolitain de l'Artois, 2017. Le pôle métropolitain de l'Artois. Disponible sur : <http://polemetropolitainartois.fr/> (consulté le 5 août 2018)
- [13] Mission Bassin Minier, 2012. Une inscription pour quel périmètre ? [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/une-inscription-pour-quel-perimetre/> (consulté le 2 août 2018)
- [14] Agence française pour la biodiversité. Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels, outil de gestion et de planification [en ligne]. Disponible sur : <http://ct88.espaces-naturels.fr> (consulté le 15 juillet 2018)
- [15] S.Glaubert, 2014. Le blog des amis de la fosse 10 de Billy sur la mine de France. Compagnie des mines de Courrières – HBNPC groupe de Hénin-Liétard [en ligne]. Disponible sur : [minedefrance.canalblog.com/archives/2014/03/16/29446173.html](http://minedefrance.canalblog.com/archives/2014/03/16/29446173.html) (consulté le 10 mai 2018)

Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de paysage, site et territoire

### Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

## ANNEXES

**L'association du paysage et de l'écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine : cas du parc « Les Berges de la Souchez » au cœur du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais.**

Par : Clotilde Deremetz

**Soutenu à Angers le 20 septembre 2018**

**Devant le jury composé de :**

Président : M. Hervé Daniel

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maître de stage : François Chemin (excusé)

Enseignant référent : Béatrice Plottu

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation  
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



**Fiche projet : Parc des Berges de la Souchez**  
**Diagnostic en marchant**



**Contexte :**

Cette démarche d'implication des usagers du parc de la Souchez Aval s'inscrit le cadre de la réalisation du plan de gestion du parc de La Souchez Aval et plus précisément dans le volet paysager.

De plus, il s'agit d'un point de départ à l'implication des usagers dans la gestion participative proposée dans le projet « Mon projet pour la planète », pour lequel la candidature du parc à été déposée.

Le volet paysager du plan de gestion intègre :

- le point de vue d'un spécialiste du paysage
- les aspects réglementaires
- le point de vue des élus
- le point de vue des usagers

**Pourquoi ?**

L'avis des usagers de ce lieu est important puisque nous ne sommes pas des habitués du site, nous le voyons en tant qu'observateur extérieur. Ainsi, l'usager apporte la dimension « vécue » et « pratiquée » du site. Les observations des usagers alimenteront l'analyse paysagère du site, et permettront de proposer des pistes d'action en accord avec la réalité.

Organisation d'un **diagnostic en marchant**.

Il s'agit de mobiliser des usagers du parc afin de réaliser un parcours défini, au cours duquel chacun observe le site et note/échange sur différents aspects du paysage : points de vue, éléments marquants, problèmes, atouts/contraintes, pistes d'amélioration...

Les idées et propositions des participants seront arbitrées par un comité de pilotage présidé par les communes, c'est-à-dire que tout ne sera pas réalisé.

- 3 parcours (détaillés ci-après)
  - le parc Léo Lagrange à Courrières : mobilisation à Courrières
  - les lagunes de Harnes et le bois de Florimond : mobilisation à Harnes
  - le marais de la Galance, le terail de Noyelles-sous-Lens et l'étang d'Harnes : mobilisation à Noyelles-sous-Lens.

**Règles du jeu :**

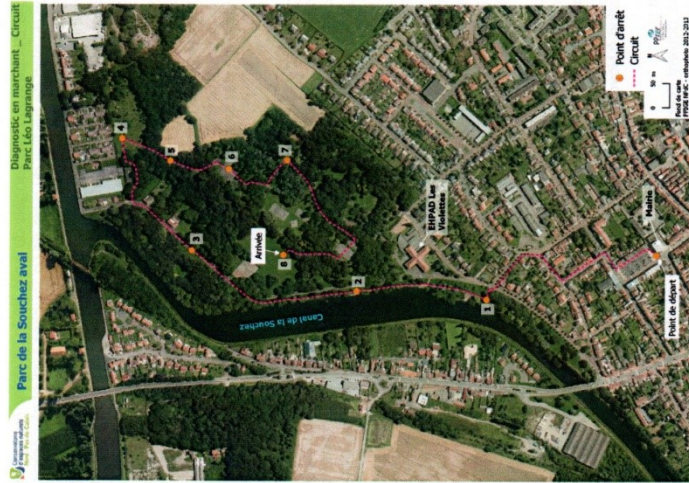
Les participants doivent s'inscrire par mail (voir flyer et affiche); le point de départ leur est indiqué à ce moment là. L'événement est annulé s'il y a moins de 5 participants.

Les parcours durent entre 1h30 à 2h. Le point de départ (communiqué après inscription par mail) ainsi que les points d'arrêts sont prédéfinis. Quelques participants sont munis d'un livret d'observation (comportant plans et grilles d'observation) à annoter, et d'un plan du circuit.



## ANNULÉ

- Parcours « Parc Léo Lagrange » :
  - point de départ : mairie de Courrières
  - date : samedi 2 juin 2018
  - heure de départ : 14h
  - durée du parcours : ± 1h30
  - nombres de points d'arrêt : 8



Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

- Parcours « lagunes de Harnes et bois de Florimond » :
  - point de départ : église de Harnes
  - date : samedi 2 juin 2018
  - heure de départ : 10h
  - durée du parcours : ± 2h
  - nombres de points d'arrêt : 7



Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

- Parcours « marais de la Galance, terrii de Noyelles-sous-Lens et étang du brochet Harmésien »
- point de départ : église de Noyelles-sous-Lens
- date : samedi 9 juin 2018
- heure du départ : 10h
- durée du parcours : entre 1h30 et 2h
- nombres de points d'arrêt : 8



Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

## **Méthodologie**

### **A – Mise en place**

- 1 – détermination des zones d'intérêt sur le parc.
- 2 – sur le terrain, estimer des temps et des distances, des trajets intéressants, des points de vue.
- Démarrer depuis le centre-bourg, pour voir comment on perçoit le site en y allant (signalétique ? Accessibilité, sécurité...)
- 3 – réaliser la boucle du circuit avec des points d'arrêts.
- 4 – réaliser des supports pour la balade : carte globale du circuit, carnet d'observation (zoom sur la carte et tableau pour écrire les remarques).
- 4 bis – réaliser des support de communication : flyers, affiches → envoyer la comm' au DGS pour qu'ils la diffusent.

### **B – Réception des inscriptions, préparation des pochettes (plan & carnet d'observation)**

### **C – Animation du diagnostic**

### **D – Bilan et synthèse des informations recueillies**

Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

## Calendrier

**Lundi 14 mai** : envoi des flyers, fiche projet, affiches aux 3 DGS concernés par les diag en marchant ; mail à Loison-sous-Lens pour prévenir qu'il n'y aura pas de diag en marchant.  
→ Harnes et Noyelles-sous-Lens ont diffusé direct via leur service de communication ; Courrières a diffusé le 28 et uniquement sur sa page facebook...

**Samedi 19 mai** : Salon Des Racines et des Hommes → mes affiches sont présentées , quelques personnes répondent au questionnaire mais pas d'inscription pour les diagnostics.

**Lundi 28 mai** : Conférence de presse du lancement des travaux sur le parc des Berges de la Souchez.

→ on revoit les DGS et M. Ebran pour Courrières ; je leur dis que je n'ai aucune inscription et que cela risque d'être annulé. M. Ebran a lancé la comm' sur le facebook de la ville de Courrières ce matin, le maire est prévu, je le tiens au courant si cela se fait car je n'ai personne d'inscrit pour l'instant.

Les DGS vont relancer la comm' et essayer de trouver des gens. On se tient au courant. Renvoyer un mail au DGS de Noyelles-sous-Lens.

**Mardi 29 mai** : mail de M. Patsy, DGS de Harnes, a trouvé des volontaires : 5 personnes : des élus + un conseiller de quartier.  
Impression des livrets d'observation et plans du circuit.

**Jeudi 30 mai** : mail de M. Gosclanski (DGS Noyelles-sous-Lens) → la comm' a été relancée.

**Jeudi 31 mai** :

Inscription du responsable, service association de Noyelles-sous-Lens → il va essayer de mobiliser son service pour le 9 juin.

Coup de téléphone de M. Ebran (maire de Courrières) : « y a-t-il des inscriptions ? » Aucune → annulation de l'événement, dommage \_ « vous ne pouvez pas le faire plus tard ? » Non, car sinon retard dans la rédaction.

Préparation des pochettes cartonnées pour samedi 2 juin ; chaque pochette comporte un carnet d'observation, une carte globale et une fiche d'évaluation de la démarche. Création d'une fiche pour noter le contact des participants.

**Samedi 02 juin : jour du diagnostic en marchant à Harnes**

**Lundi 04 juin – mardi 05 juin** :

M. Vasseur (responsable du service association de Noyelles-sous-Lens) me demande le flyer et l'affiche par mail. Il ne pourra finalement pas être présent, mais selon lui 3 personnes devraient s'inscrire, à voir.

M. Lempereur s'est inscrit pour Noyelles-sous-Lens avec 5 à 10 personnes. J'aurai le nombre exact jeudi ou vendredi...

Un mail d'inscription pour le diag de Courrières qui a été annulé, reçu vendredi soir tard → j'ai répondu, réponse de la personne dernière : la comm' a été mal faite, reproche. il aurait fallu diffuser plus largement (sur le site de la ville, dans le magasin, sur la page fb).

**Mercredi 06 juin** :

Envoi d'un mail à M. Patsy (DGS de Harnes) pour lui dire que le diag de samedi s'est bien passé. → réponse : il a eu de bons retours de la part des participants.

**Vendredi 08 juin** :

M. Lempereur signale 6 personnes participantes samedi matin. 4 personnes inscrites par l'intermédiaire de Delphine Borowski. J'attends donc 10 personnes pour samedi.

**Samedi 09 juin : jour du diagnostic en marchant à Noyelles-sous-Lens**

**Mardi 12 juin** :

Mail à M. Gosclanski (DGS de Noyelles-sous-Lens) pour lui dire que le diag de samedi s'est bien passé.

### Animation des diagnostics en marchant

#### HARNES : le samedi 2 juin (1ère animation)

- 13 participants ; 7 de plus que prévu
- météo : couvert.
- explications au départ ; 4 personnes volontaires pour écrire dans les carnets d'observation.
- bonne ambiance, groupe parfois dissipé.
- modification du circuit de départ, pour passer dans des ruelles piétonnes → plus sécurisant.
- échanges très instructifs ex : les gens n'ont pas l'habitude d'entrer dans le bois et les lagunes par cette entrée (au pied du château d'eau de Harnes).
- bonne ambiance durant la balade, personne n'est isolé.
- difficile de leur demander leur avis au niveau des points d'arrêts, il faut les relancer.
- Satisfaction des gens à la fin.
- ils sont partis rapidement à la fin, pas le temps de faire une synthèse.



Photos (ne pas les diffuser sur facebook) ici :  
Z:\ZAI\_Parc\_Souchez\_ava\Photographies\ZAI\_20180602\_diagnostic\_participatif\_en\_marchant\_harnes  
nom : ZAI\_20180602\_F\_PHO\_diag\_en\_marchant1.JPG, de 1 à 5

Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

#### NOYELLES-SOUS-LENS : le samedi 9 juin (2ème animation)

- 12 personnes ; 2 de plus que prévu.
- météo : brouillard.
- 5 personnes volontaires pour écrire dans les carnets d'observation.
- 2. sous-groupe : 4 personnes (club de rando) et 8 personnes → cloisonne un peu le groupe.
- vitesses de marche différentes d'où l'intérêt des points d'arrêt pour rassembler le groupe.
- Bonne ambiance
- modification du parcours : arrêt 7 effectué au bord du canal et non près de la maison des pêcheurs.
- échanges très enrichissants :
- note : le marais de la Galance va être asséché en août pour commencer les travaux de la passerelle en bois.
- nécessaire de rappeler, plusieurs fois, que ce qu'ils disent sera entendu mais que tout ne sera pas réalisé.
- 1h30 pour réaliser le parcours, retour ensemble vers l'église de Noyelles-sous-Lens (retour à 12h).
- satisfaction des gens à la fin.
- pas le temps de faire une synthèse à la fin.
- carnet plus remplis qu'à Harnes.



Les photos se situent ici :  
Z:\ZAI\_Parc\_Souchez\_ava\Photographies\ZAI\_20180602\_diagnostic\_participatif\_en\_marchant\_noyelles\_sous\_les  
nom : ZAI\_20180609\_F\_PHO\_diag\_en\_marchant1.JPG, de 1 à 6.

Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremetz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

## Bilan de la démarche

### A – Mise en place

- communication des événements : diffuser plus largement et tôt (ex : à Courrières, diffusion 5 jours avant sur le fb de la commune → résultats = aucune inscription). Mettre les affiches dans les commerces ?
- Mobilisation des gens difficile : nécessité de relancer une semaine avant.
- le carnet d'observation pourrait être amélioré : faire une page pour chaque point d'arrêt, pour plus de clarté.

### B – Réception des inscriptions, préparation des documents terrain

- inscription obligatoire = pas forcément respectée, si une personne s'inscrit, avec le bouche à oreille les gens savent le point de rendez-vous communiqué par mail. Ici pas gênant car nombre de participants raisonnable, mais dans d'autres situations, ça pourrait le devenir. Gênant en terme d'organisation : combien de support (cartes, carnets) doit-on prévoir ?

### C – Animation du diagnostic

- Il faut savoir écouter les gens, se mettre un peu en retrait pour qu'ils puissent s'exprimer, et savoir les animer quand cela est nécessaire. Ex : à Harnes, poser une question, attendre des réactions, relancer. À Noyelles-sous-Lens, poser une question, nombreuses réactions, écouter, ils se relancent tout seuls.
- une telle démarche est nécessaire pour compléter mon diagnostic paysager car contorte mes impressions (ex : au pied du terril 94/94a, sur le chemin au nord de l'A21 : sentiment d'oppression évoqué par des participants) ou m'apprend de nouvelles choses sur l'aspect vécu du parc (ex : sentiment d'insécurité au sein du marais de la Calance à Noyelles-sous-Lens ; l'entrée dans le bois de Florimond par le pont de Fouquière n'est pas une entrée).
- pas de synthèse à la fin de la balade mais cela pourrait être bien pour mettre en lumière les éléments clés évoqués.
- la présence d'une deuxième personne du Conservatoire pourrait être une bonne idée : pour la prise de photos et l'animation du groupe.

### D – Bilan et synthèse des informations recueillies

- Résultats de l'évaluation par les participants des diagnostics en marchant!
- (Les personnes ont répondu par petits groupes aux questionnaires)

Harnes		6 questionnaires	
durée du parcours	courte	satisfaisante	longue
	0	6	0
rythme	lent	satisfaisant	rapide
	3	3	0

HARNES : à durée du parcours est jugée satisfaisante, l'avis sur le rythme de la balade est mitigé, entre lent et satisfaisant.

Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremeiz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

### Noyelles-sous-Lens

#### 5 questionnaires

durée du parcours	courte	satisfaisante	longue
	0	5	0
rythme	lent	satisfaisant	rapide
	1	4	0

NOYELLES-SOUS-LENS : La durée du parcours est jugée satisfaisante, tout comme le rythme de la balade.

Les participants étaient satisfaits des documents fournis et des explications.

- L'une des participante (Noyelles-sous-Lens) a émis l'idée de réorganiser un tel diagnostic avec les mêmes participants après les travaux pour voir ce qu'ils en pensent
- Bonne idée, voir même d'en réorganiser tous les ans ?

### Harnes & Noyelles-sous-Lens

#### 11 questionnaires

	légers	bons	compliqués
qualité des documents fournis	0	11	0
Clarté des explications	pas du tout	moyennement	très claires
	0	0	8
			3
Avez-vous passé un bon moment ?	pas du tout	plutôt oui	oui beaucoup
	0	0	3
			8
Participez-vous à d'autres balades de ce type ?	oui	non	
	11	0	

### Retombées collatérales :

- Un cabinet d'architecture de Paris (qui travaille sur le développement du tourisme, en lien avec le Louvre-Lens) m'a contactée pour m'informer du projet de mettre des bungalows (12) à faible impact sur le sol dans les parcs de la Chaîne des Parcs → premier prototype dans le parc des Berges de la Souchez. Projet de tourisme « vert, environnement, nature » avec le Louvre-Lens. Il est tombé sur l'affiche de mon diagnostic en marchant à Courrières sur la page fb de la commune.
- Souhaite mon avis sur le meilleur endroit pour placer le bungalow.
- démarche très appréciée par les DGS des communes.

Diagnostic en marchant – Parc des Berges de la Souchez  
Clotilde Deremeiz – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2018

**Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais**

**GRATUIT**

# LES BERGES DE LA SOUCHEZ SECTEUR DE NOYELLES-SOUS-LENS

© CEN - C.Deremetz

**NOYELLES-SOUS-LENS (62)**

## Diagnostic participatif en marchant

**DE 10H À 12H**

# SAMEDI 9 JUIN

**AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER  
VOTRE ESPACE DE NATURE!**

Venez observer le paysage le long du canal de la Souchez  
Prévoir des chaussures de marche, vêtements adaptés & bouteille d'eau

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
✉ [clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr](mailto:clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr)  
Communication du point de départ lors de l'inscription par mail  
Annulation de l'évènement s'il y a moins de 5 participants

AGGLO Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
Courrières  
Harner  
Hauts-de-France  
AGENCE DE L'EAU NORD-PAS-DE-CALAIS  
Établissement public du Ministère chargé du développement durable

**GRATUIT**

**SAMEDI 9 JUIN**  
DE 10H À 12H

NOYELLES-SOUS-LENS (62)

**Diagnostic participatif**

Observations, échanges, discussions, donnez votre ressenti sur les Berges de la Souchez, parc de près de 300 ha répartis le long du canal de la Souchez, depuis Loison-sous-Lens, via Noyelles-sous-Lens et Harnes, jusqu'à Courrières.

Venez observer le paysage le long du canal de la Souchez, au pied du terril 94, depuis le marais de la Galance jusqu'à la passerelle piétonne reliant Harnes.

8 points d'arrêt.

Prévoir des chaussures de marche, vêtements adaptés & bouteille d'eau

Inscriptions auprès du Conservatoire d'espaces naturels Nord Pas-de-Calais  
✉ [clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr](mailto:clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr)

Communication du point de départ lors de l'inscription par mail  
Annulation de l'évènement s'il y a moins de 5 participants

**GRATUIT**

LES BERGES DE LA SOUCHEZ  
SECTEUR DE NOYELLES-SOUS-LENS

NOYELLES-SOUS-LENS (62)

**Diagnostic participatif en marchant**

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER VOTRE ESPACE DE NATURE!

**SAMEDI 9 JUIN**  
DE 10H À 12H

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

**Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais**

**GRATUIT**

# LES BERGES DE LA SOUCHEZ SECTEUR DE COURRIÈRES

© CEN - C.Deremetz

**COURRIÈRES (62)**

## Diagnostic participatif en marchant

**DE 14H À 16H**

# SAMEDI 2 JUIN

**AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER  
VOTRE ESPACE DE NATURE!**

Venez observer le paysage le long du canal de la Souchez  
Prévoir des chaussures de marche, vêtements adaptés & bouteille d'eau

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
✉ [clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr](mailto:clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr)  
Communication du point de départ lors de l'inscription par mail  
Annulation de l'évènement s'il y a moins de 5 participants

AGGLO Communauté d'agglomération de Lens-Liévin  
Courrières  
Harner  
Hauts-de-France  
AGENCE DE L'EAU NORD-PAS-DE-CALAIS  
Établissement public du Ministère chargé du développement durable



**Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais**

**GRATUIT**

# LES BERGES DE LA SOUCHEZ SECTEUR DE HARNES

© CEN - C.Deremetz

**HARNES (62)**

## Diagnostic participatif en marchant

**DE 10H À 12H**

# SAMEDI 2 JUIN

**AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER  
VOTRE ESPACE DE NATURE!**

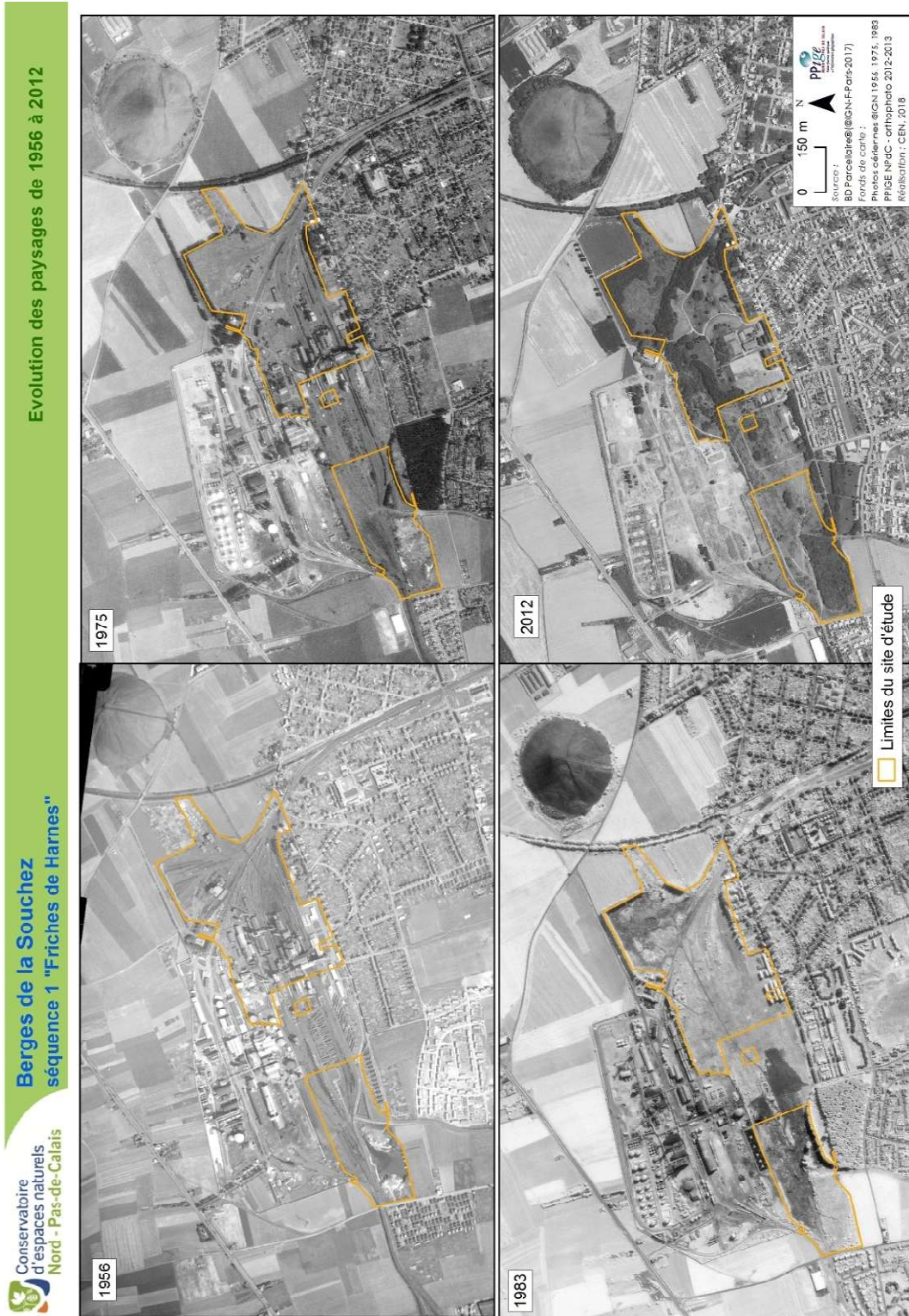
**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
✉ [clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr](mailto:clotilde.deremetz@espaces-naturels.fr)  
Communication du point de départ lors de l'inscription par mail  
Annulation de l'événement s'il y a moins de 5 participants

Venez observer le paysage le long du canal de la Souchez  
Prévoir des chaussures de marche, vêtements adaptés & bouteille d'eau

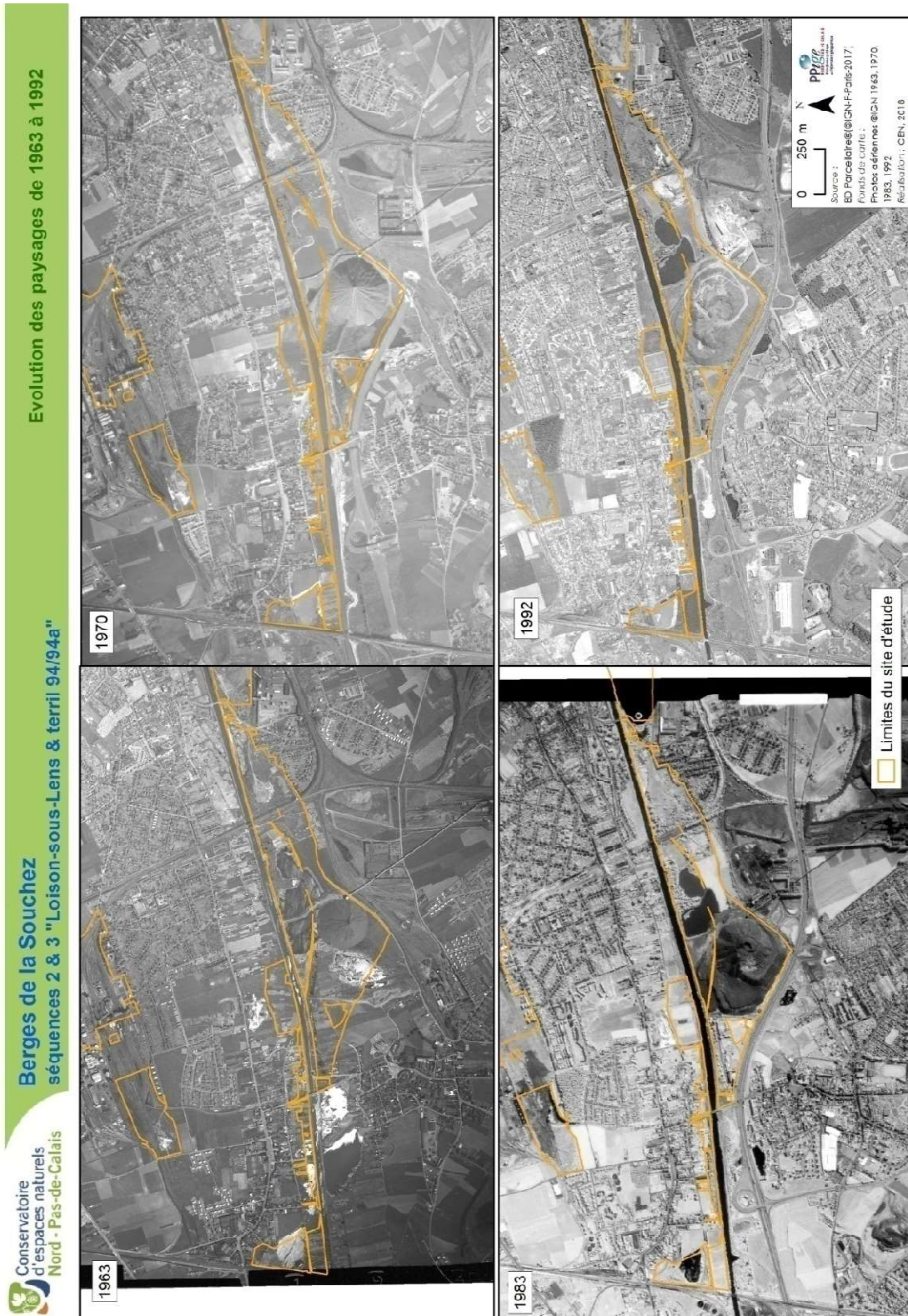
© CEN - C.Deremetz

AGGLO Communauté d'Agglomération du Lens-Liétois  
Courrières  
Harnes  
Hauts-de-France  
AGENCE DE L'EAU NORD-PAS-DE-CALAIS  
Établissement public du Ministère chargé du développement durable

Annexe VI : Evolution des paysages des « friches de Harnes » (séquence 1) de 1956 à 2012. (CEN NPC, 2018)



**Annexe VII : Evolution des paysages autour du terri 94/94a de Noyelles-sous-Lens (séquence 3) de 1963 à 1992. (CEN NPC, 2018)**



**Annexe VIII** : Evolution des paysages du Bois de Florimond (séquence 4) et du parc Sainte-Barbe (séquence 5) de 1951 à 2012. (CEN NPC, 2018)



## ENQUÊTE DE FRÉQUENTATION - BERGES DE LA SOUCHEZ

DATE	LIEU			
HABITEZ-VOUS À	Courrières	Harnes	Loison-sous-Lens	Noyelles-sous-Lens
	Autres (précisez) :			
TRANCHE D'ÂGE	18 - 25	25 - 40	40 - 60	+ de 60
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	Agriculteurs		Commerçants, chefs d'entreprise	
	Cadre et professions intellectuelles supérieures		Enseignants, infirmières... Employés	
	Ouvriers	Retraités	Etudiants	Autres personnes sans emplois
PAR QUEL MOYEN ÊTES-VOUS VENU?	Voiture	Vélo	A pied	Transports en commun
A QUELLE FRÉQUENCE VENEZ-VOUS DANS LE PARC?	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel
VOUS VENEZ	pique-niquer	vous balader	promener votre chien	courir
	faire du vélo	faire du cheval	autre (précisez) :	
CONNAÎSSEZ-VOUS LA CHAÎNE DES PARCS?	Oui	Non		
CONNAÎSSEZ-VOUS LE PARC DE LA SOUCHEZ AVAL/LES BERGES DE LA SOUCHEZ?	Oui	Non		
COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE PARC?				
VOTRE ENDROIT PRÉFÉRÉ DANS LE PARC				
UN ÉLÉMENT MARQUANT DANS LE PAYSAGE DU PARC				
UN POINT POSITIF SUR LE PARC				
UN POINT NÉGATIF SUR LE PARC				
UNE IDÉE D'AMÉLIORATION				



### Sommaire

Introduction.....	1
Six séquences paysagères.....	2
Habitats.....	4
Biodiversité.....	5
Séquence 1 : Les friches de Harnes.....	6
Séquence 2 : l'étang et les bords du canal à Loison-sous-Lens.....	12
Séquence 3 : le marais de la Galance, le terri 94 & l'étang du brochet harnésien.....	18
Séquence 4 : le Bois de Florimond et les lagunes de Harnes.....	26
Séquence 5 : le parc Sainte-Barbe.....	34
Séquence 6 : le parc Léo Lagrange.....	40
Synthèse : enjeux.....	46

## Introduction

Ce carnet vous propose une balade au cœur du parc des Berges de la Souchez, selon le point de vue d'un paysagiste, détaillant ainsi les différents éléments du diagnostic paysager à travers des cartes, textes, photos et croquis. Le diagnostic paysager a consisté en la qualification des ambiances de chaque zone, en l'observation de points de vue, des cheminements, du mobilier, des usages, du stationnement, des entrées, de la signalétique... De plus, des focus sur le diagnostic écologique ponctuent le diagnostic paysager. Bonne balade...

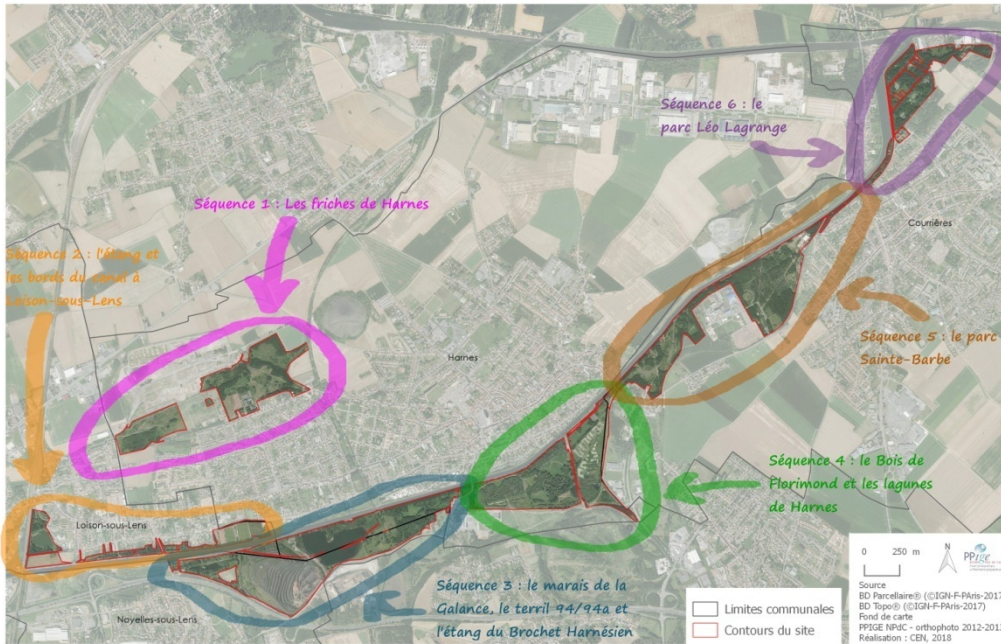


## Six séquences paysagères

Afin de simplifier la lisibilité du diagnostic, le parc a été découpé en six séquences, détaillées sur la carte ci-contre :

- les friches de Harnes (séquence 1).
- l'étang et les bords du canal à Loison-sous-Lens (séquence 2).
- le marais de la Galance, le terri n°94/94a & l'étang du brochet harnésien (séquence 3).
- le bois de Florimond et les lagunes de Harnes (séquence 4).
- le parc Sainte-Barbe (séquence 5).
- le parc Léo Lagrange (séquence 6).

Dans la suite du document, chaque séquence est parcourue d'ouest en est.



3

## Habitats

D'après les inventaires réalisés par Eline Vasseur :

	42 %	Forêt de feuillus
	12%	Friches vivaces mésoxérophiles mésothermophiles
	7%	Zones en eau
	7%	Sol nu
	6%	Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles
	4%	Fourrés d'Aubépine à un style
	4%	Zone tondue
	4%	Bâti, zone bétonnée
	3.8%	Zone prairiale fauchée non prospectée
	1%	Champs
	10%	Habitats représentants moins d'1% du site telles que les roselières (0.4%)

Le parc résulte du réaménagement des espaces qui a suivi la fin de l'activité minière. Ainsi, les plantations de feuillus sont les habitats dominants des Berges de la Souchez.










4



## Biodiversité





D'après les inventaires réalisés par Eline Vasseur :

INVENTORIÉES SUR LE PARC

	229 espèces de plantes dont 21 patrimoniales & 8 espèces exotiques envahissantes
	69 espèces d'oiseaux dont 14 patrimoniales
	4 espèces de mammifères dont 2 patrimoniales
	2 espèces de reptiles
	13 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles) dont 2 espèces patrimoniales
	6 espèces d'amphibiens dont 3 patrimoniales
	11 espèces d'odonates (libellules, demoiselles)
	24 espèces de rhopalocères (papillons de jour) dont 2 patrimoniales
	12 espèces d'hétérocères (papillons de nuit)



VUS SUR LE PARC

	abeilles, bourdons, syrphes...
	escargots, limaces...
	poissons
	scarabées, fourmis

5

## Séquence 4 : Le bois de Florimond et les lagunes de Harnes

Entrée zones en eau, boisements et grandes zones engazonnées ouvertes.



Poursuivons notre balade sur les bords du canal de la Souchez, à Harnes. Au pied du château d'eau, point de repère dans le paysage, on se trouve sur un point haut surplombant le Bois de Florimond et les lagunes. Le château d'eau, symbolisant une tulipe, de par sa forme originale et ses couleurs, pourrait être remis en valeur, au vu de sa visibilité sur l'ensemble du site. En déambulant dans le Bois de Florimond (1), on rencontre de nombreux habitats : des zones partiellement en eau, des boisements idéaux pour la balade ou le VTT, des zones engazonnées ouvertes et les lagunes. L'endroit est interdit aux cyclomoteurs, mais l'on en rencontre quand même, cela est facteur de danger et de nuisances. Des éléments nous permettent de nous repérer dans le bois : au dessus de la canopée, on distingue la pointe du terril n°93 de Harnes, la tour de l'église de Harnes et le château d'eau. Les boisements ouvrent/ferment la vue, au détour de l'un d'entre eux, on accède à des zones engazonnées ouvertes ou bien, on se retrouve sur d'autres chemins : c'est la découverte. En arrière plan, le terril du marais de Fouquières, au sud, est une immense butte boisée et végétalisée, remarquable dans le

paysage, le schiste de ce terril ne se distingue plus sous la végétation abondante. Il apporte une diversité de couleurs et de textures, de par l'hétérogénéité de son couvert végétal.

Ici, le rapport au canal de la Souchez est différent, la végétation arborée agit comme un écran, obscurcissant la vue sur le fil conducteur du parc. Le bois et les lagunes nous invitent plutôt à nous éloigner du canal.

Cette partie du parc offre une diversité d'ambiances, d'éléments structurants, de par la micro-topographie du terrain : vallonnement, buttes, pentes...

Les lagunes (2) offrent un cadre reposant, calme, «semi-naturel» de par les nombreuses espèces d'oiseaux et d'amphibiens présentes. Elles comportent deux blockhaus, témoins du passé. Un promontoire sur une butte nous permet d'admirer ce tableau, aux couleurs différentes selon les saisons. Actuellement, la surface des bassins est couverte de lentilles d'eau et les oéiliennes, dont les pales grinçaient avec le vent, ne semblent plus fonctionner.

#### Limites

Au nord : le canal de la Souchez.

A l'est : la zone d'activité de Courrières.

Au sud : l'entreprise Volma et le terril du marais de Fouquières.

A l'ouest : la rue de Fouquières.

Véhicules de la rue de Fouquières, en bordure du site

Chant des oiseaux et des amphibiens (selon la saison)

Les éoliennes dans les lagunes

Les motos, pourtant interdites sur le site

Visibilité depuis l'extérieur

- Depuis la rue de Fouquières

#### Panneaux

«Interdit aux cyclomoteurs»

«Espèces», tagués et avec impacts de plombs

«D'un parc à l'autre»

«Chien tenu en laisse»

Carte des lagunes



Panneau d'interdiction, dégradé.



Banc et poubelle, au cœur des lagunes.



Passerelle en bois.

#### Aménagements existants :

- des bancs et poubelles dans les lagunes et la vaste zone engazonnée.
- une passerelle en bois, sous le pont de Courrières, à l'entrée principale.
- des gabions, dégradés, et des poteaux en bois à l'entrée principale.
- des petites passerelles en bois pour traverser le fossé à l'ouest de la voie carrossable ou encore dans les lagunes, ainsi que des pierres pour traverser.

27

### TEXTURES MINÉRALES



chemin



terre



goudron



eau

### TEXTURES VÉGÉTALES



herbe



feuillage

#### Entrer dans le site

- au nord, entrée principale pour véhicules, piétons, VTT. Accès menant à la zone de stationnement des lagunes. A l'entrée, la présence de gros blocs limitant l'espace pour les véhicules rend dangereuse la traversée pour les piétons lorsque piétons et véhicules se croisent.

- au nord, par la passerelle en bois sous le pont de Courrières, en continuant le long du canal.

- à l'ouest, par la rue de Fouquières, ce n'est pas vraiment une entrée, on passe là par défaut : la route de Fouquières est dangereuse. Mais accès cyclomoteurs depuis la route malgré le fait que ce soit interdit. Accessible aux piétons, VTT.

- à l'ouest, depuis le chemin de halage, en passant dans le tunnel sous la rue de Fouquières. Accessible aux piétons, VTT.

- au sud-est, entrée depuis la zone d'activité de Courrières. Entrée d'usage, difficile d'accès car c'est une butte.

#### Les cheminements internes

- des allées bordées d'arbres.

- des cheminements formalisés, en sable/terre.

- une voirie carrossable depuis l'entrée principale des lagunes jusqu'aux habitations, se poursuivant en parallèle de «Ch'tiot Crin».

- dans le lagunage principal, un large chemin de terre/cailloux.

- des chemins d'usage.

- un large chemin ocre sur le flanc est du site.



Entrée principale des lagunes, depuis le pont de Courrières, parfois dangereuse pour les piétons du fait de la présence des blocs.



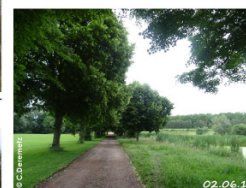
Entrée d'usage depuis la zone d'activité de Courrières, difficile d'accès.



Chemin d'usage large, vue cadrée par la végétation.



Chemin ocre sinueux dans la plaine engazonnée.



L'allée rectiligne bordée d'arbres : vue sur les lagunes.



De beaux points de vue sur le canal de la Souchez et ses bords boisés : ici saules pleureurs.

Éléments marquants



Le château d'eau, en forme de tulipe, point de repère du paysage : à remettre en valeur, au vue de sa visibilité dans le site.



L'un des blockhaus des lagunes, témoin de l'histoire et refuge à chauve-souris.



Les terrils du marais de Fouquières, éléments de relief végétalisés & points de repère dans le paysage.

Usages

- 1 Promenade avec/ sans chien, VTT, détente, équitation
- 2 Promenade avec/ sans chien, détente, déjeuner sur le parking, équitation, VTT, pique-nique

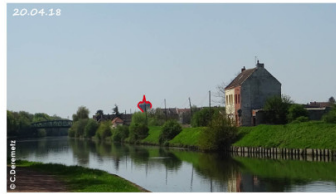


Espace de promenade à l'ombre des arbres.

Le château d'eau de la commune d'Harnes : visible sur l'ensemble du parc.



Depuis le boisement à l'est du château d'eau.



Depuis le bord du canal dans le parc Sainte-Barbe.



Depuis les lagunes de Harnes.



Depuis le bord du canal à Loison-sous-Lens.



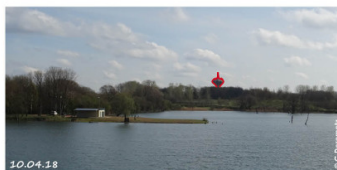
Depuis le terril de Noyelles-sous-Lens.



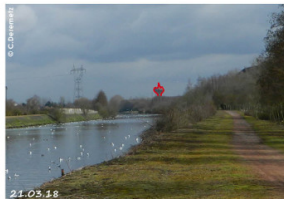
Depuis le Bois de Florimond.



23.03.18



Depuis la zone de stationnement de l'étang du brochet harnésien.



Depuis le bord du canal à Noyelles-sous-Lens.



Depuis le bord du canal à Harnes.



Au pied du château d'eau, rue de Fouquières.

## Biodiversité

FAUNE



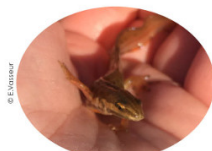
Canard colvert  
(*Anas platyrhynchos*)



Lapin de garenne  
(*Oryctolagus cuniculus*)



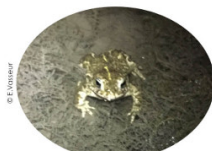
Mésange à longue queue  
(*Aegithalos caudatus*)



Triton ponctué  
(*Lissotriton vulgaris*)



Sympetrum sanguineum  
(*Sympetrum sanguin*)



Crapaud calamite  
(*Epidaleia calamita*)

FLORE - HABITAT



Lagunes.



Frèche.



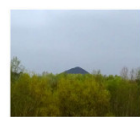
Iris des marais  
(*Iris pseudacorus*)



Vipérine  
(*Echium vulgare*)

31

## Analyse sensible : résultats du diagnostic participatif en marchant.



Terril 93

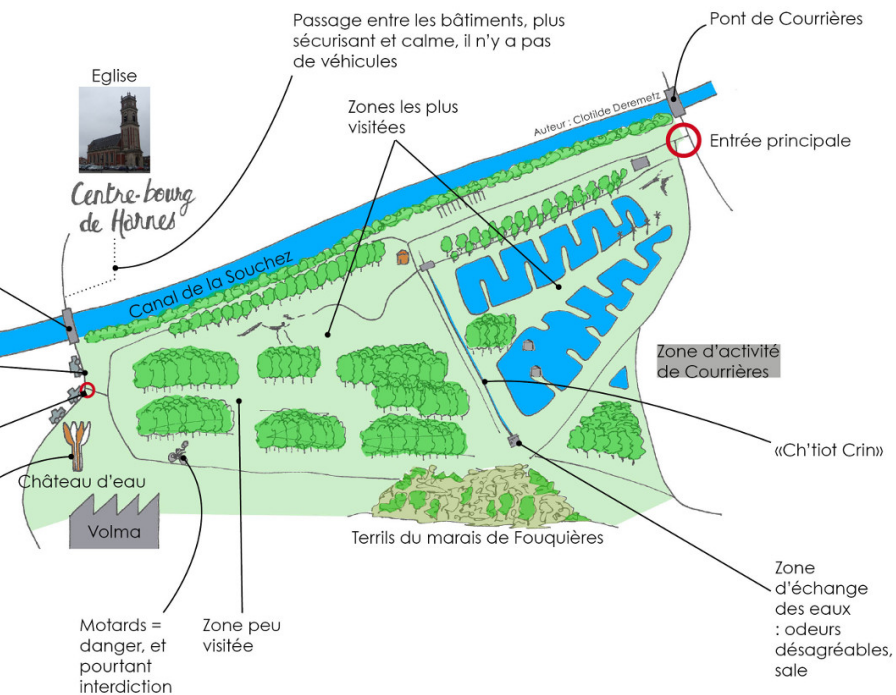
Pont de Fouquières, peu d'espace pour les piétons

Virage dangereux, beaucoup de circulation

Ce n'est pas une entrée, on passe là par défaut. «Ne pas en faire une entrée»

Il représente une tulipe, sale, décoloré

32



Organisé le 2 juin 2018 : 13 participants.

POINTS POSITIFS

« il y a des points de repère,  
on n'est pas perdu »

« calme »

« selon les saisons c'est  
différent »

« à chaque fois on  
découvre, c'est  
sauvage »

« c'est une belle allée » [l'allée bordée  
d'arbres près des lagunes]

« bruits des  
oiseaux  
agréables »

« la passerelle, ils en ont  
laissé un morceau en  
souvenir »

« le Bois de Florimond, c'est  
la découverte »

« indicateur de faune et de flore »

« agréable »

« Ch'tiot crin, c'est le «fleuve»  
qui passe ici »

« ça a toujours un charme » [les  
lagunes]

« odeurs agréables »  
[zone d'échange des  
eaux]

« c'est bien entretenu »

« les rosiers sauvages »

« propre »

« paisible »

« zen »

« la passerelle, est-ce qu'elle  
va être refaite? »

« c'est tout vert »

« la vieille passerelle  
piétonne »

POINTS NEGATIFS

« il y a toujours des  
dégradations »

« Les lentilles dans  
les bassins »

« Les motos,  
c'est dangereux  
quand on se  
balade avec  
les enfants. On  
en croise tout le  
temps »

« quand il fait  
chaud, là au soleil,  
ça tape » [la grande  
pelouse à côté des  
lagunes]

« les chasseurs  
tirent sur les  
panneaux, pour  
s'entraîner »

« manque de signalétique »

« il n'y a plus de toilettes,  
elles ont été fermées car  
elles étaient dégradées »

IDEES D'AMELIORATION


« nettoyer les panneaux »


« des poubelles aux entrées et sorties »

« des bancs »

« ne pas mettre de macadam partout »

33


 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais




# CAHIER D'OBSERVATION

## DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Observations, discussions, échanges autour du paysage du marais de la Galance, du terril 94 et de l'étang du brochet harnésien.  
Ce carnet est un support pour laisser une trace de tous nos échanges lors de notre déambulation dans le parc des Berges de la Souchez.





AUTOUR DU MARAIS DE LA GALANCE...



<p>POINT POSITIF</p>	<p>Végétation variée "Aspect rustique" Vue d'ensemble.</p>
<p>POINT NÉGATIF</p>	<p>Bruit automobiles. <del>Autres</del></p>
<p>CE QUE JE VOIS/ RESSENTS/ ENTENDS...</p>	<p>Route / Voitures Belle végétation</p>
<p>PISTE D'AMÉLIORATION</p>	<p>Plus sentis - Bruit végétal.</p>

AUTOUR DU TERRIL 94...




<p>POINT POSITIF</p>	<p>On entend un feu (4) les oiseaux Bruit de l'eau (5) les oiseaux d'écarts Animaux (6) Propreté Plus de bruit des des trottoirs voitures</p>
<p>POINT NÉGATIF</p>	<p>Tj le bruit des voitures Déchet (4) Sentiment d'être confiné Accès non sécurisé végétal en friche</p>
<p>CE QUE JE VOIS/ RESSENTS/ ENTENDS...</p>	<p>Belle végétation (5) Ecarts Animaux Beau chemin verdoyant les oiseaux - (6) Beau lac/végétation freemilk</p>
<p>PISTE D'AMÉLIORATION</p>	<p>Sécuriser le pont Projet en cours</p>



AUTOUR DE L'ÉTANG DU BROCHET HARNÉSIEEN...



<p>POINT POSITIF</p>	<p>les animaux Cadre verdoyant</p> <p>⑦ Boute du lac / ⑧ Bs de Bruit</p>
<p>POINT NÉGATIF</p>	<p>④ Une sur usine odeur RECITEC (usine Souchez Sole - (usine ③ Bassinelle (ex cours pla renovab)</p>
<p>CE QUE JE VOIS/ RESSENTS/ ENTENDS...</p>	<p>④ les animaux ⊕ les déchets ⊖</p> <p>⑧ les oiseaux</p>
<p>PISTE D'AMÉLIORATION</p>	

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de paysage, site et territoire Enseignant référent : Béatrice Plottu
Auteur(s) : Clotilde Deremetz  Date de naissance* : 18/11/1993	Organisme d'accueil : Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais Adresse : 160 rue Achille Fanien ZA de la Haye
Nb pages : 39                      Annexe(s) : 11	62190 LILLERS
Année de soutenance : 2018	Maître de stage : François Chemin
Titre français : L'association du paysage et de l'écologie pour requalifier et valoriser un espace vert soumis à une forte pression urbaine : cas du parc des Berges de la Souchez au cœur du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais.  Titre anglais : Landscaping and ecology brought together to highlight and add value to a green space subjected to a strong urban pressure : study of "Les Berges de la Souchez" in the Nord – Pas-de-Calais coalfield.	
Résumé (1600 caractères maximum) :  De nos jours, les espaces verts sont de plus en plus prisés par les habitants, notamment de zones fortement urbanisées. Ce sont des espaces publics de rencontre, de loisirs, qui ont des bienfaits sur la santé humaine. Evoluant au fil des siècles, ils ont une histoire qui leur est propre, liée au développement des villes. Ces espaces sont aussi des écosystèmes constitués d'habitats abritant une faune et une flore particulières. Ainsi, la gestion de tels espaces est un enjeu pour les villes, tant en termes paysagers qu'écologiques. Le Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais, concentrait jadis la production du charbon et a fait fonctionner l'économie de la France durant près deux siècles, du XVIII <sup>ème</sup> au XIX <sup>ème</sup> . Depuis la fermeture des mines dans les années 90, les anciennes zones d'exploitation minières sont devenues des friches minières, qui peu à peu tendent à être requalifiées en espaces de loisirs ou « de nature ». Le présent mémoire, via l'étude des « Berges de la Souchez » au cœur du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais, propose de montrer l'alliance de deux domaines, paysage et écologie, afin de valoriser et requalifier un parc urbain.	
Abstract (1600 caractères maximum) :  Nowadays public spaces are more and more appreciated by inhabitants of urban areas. They are public spaces of leisure where you can meet people, with many benefits for human health. Moving through ages, they have their own history linked to the development of cities. These spaces are also ecosystems made of different habitats, with particular fauna and flora. So, the management of natural areas is a key issue for urban cities, in terms of both landscaping and ecology. In the past, the Nord – Pas-de-Calais coalfield was the first coal manufacturer in France and was a key factor for the French economy during two centuries (from the 18 <sup>th</sup> to the 19 <sup>th</sup> century). In the 90's, the coal production stopped and the whole of the mining areas became mining wastelands that are nowadays being refurbish into leisure public spaces or "nature" area. This essay shows the combination of landscape and ecology to highlight and add value to an urban park, through the study of "les Berges de la Souchez" located in the Nord – Pas-de-Calais coalfield.	
Mots-clés : parc urbain, Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais, gestion d'espaces naturels, paysage et écologie, diagnostic participatif en marchant  Key Words: urban park, Nord – Pas-de-Calais coalfield, management of natural areas, landscape and ecology, walking participative diagnosis	

\*Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires